



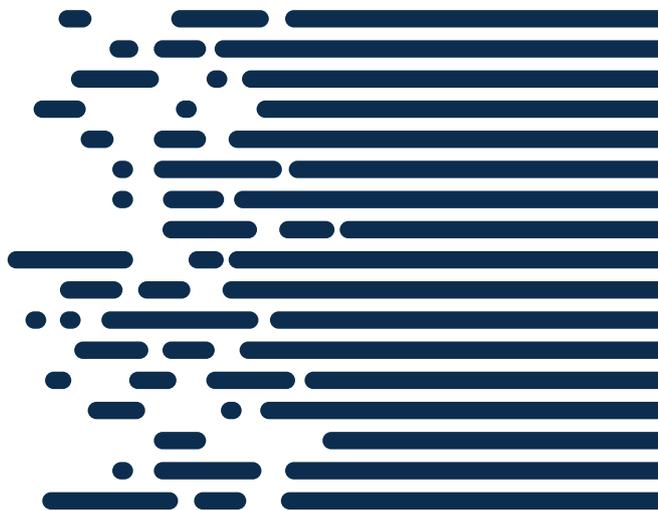
Comment améliorer la santé de nos territoires ?

Vision, volontarisme et autonomie

Table des matières

A propos des auteurs.....	3
A propos de l'Institut Sapiens.....	4
Préface d'Hélène Marvillet.....	5
Introduction d'Olivier Babeau.....	7
Résumé des propositions.....	8
Partie I – Bilan de santé territorial.....	10
Qu'est-ce qu'un désert médical en chiffres ?.....	10
Première comparaison : le Bas-Rhin et l'Aube.....	11
Deuxième comparaison : Le Nord et le Pas-de-Calais	12
Troisième comparaison : Le Puy de Dôme et la Haute Loire.....	12
Les facteurs d'attractivité d'un territoire.....	14
Le facteur logement.....	15
Les facteurs entreprises et emplois.....	16
Le facteur loisirs.....	18
Le facteur éducation.....	20
Le facteur transport.....	21
Points clés de la première partie.....	23
Généralités sur la fracture territoriale en France.....	25
Partie II - Propositions d'actions.....	28
I) Le rôle central du progrès technique dans l'attractivité.....	28
Numérique et téléphonie mobile : l'indispensable connexion.....	28
Développer la voiture autonome.....	29
Valoriser les déchets.....	31
Encourager le télétravail.....	31
Transformer les gares en espaces de coworking.....	33
S'appuyer sur les Fab Lab pour réindustrialiser les territoires.....	33
Créer un bail de la mobilité.....	35
II) Les leviers à prendre en compte par le secteur public.....	36
L'importance déterminante du nombre de services publics présents.....	36
Donner aux élus tous les leviers fiscaux.....	36
Laisser les territoires effectuer les expérimentations de leurs choix.....	40

III) Le rôle du secteur de la santé.....	41
Regrouper des professionnels pour répondre aux besoins de santé.....	41
Le rôle du pharmacien dans la cohésion territoriale : le projet OSyS.....	43
Annexe : boîte à outils de projets à développer au local.....	48
Liste des personnes auditionnées.....	61



À propos des auteurs



Olivier Babeau

Président fondateur de l'Institut Sapiens

Ancien élève de l'ENS de Cachan, diplômé de l'ESCP, agrégé d'économie et docteur en sciences de gestion, Olivier Babeau est professeur à l'université de Bordeaux. Il est notamment l'auteur de *l'Horreur politique* (Les Belles Lettres, 2017) et de *l'Eloge de l'hypocrisie* (Cerf, 2018). Il intervient très régulièrement dans les médias pour décrypter l'actualité économique et politique.



Erwann Tison

Directeur des études de l'Institut Sapiens

Diplômé de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg, il intervient régulièrement dans les médias pour commenter les actualités liées au marché du travail, aux questions de formation et aux problématiques européennes. Il dirige les études de l'Institut Sapiens depuis décembre 2017. Il a publié son premier essai en janvier 2019 intitulé *"les robots, mon emploi et moi"* (éditions Eska).

A propos de l'Institut Sapiens

L'Institut Sapiens est la première « think tech » française. Organisme indépendant à but non lucratif, sa vocation est de peser sur le débat économique et social français par la diffusion de ses idées. Il innove par ses méthodes, son ancrage territorial et la diversité des intervenants qu'il mobilise, afin de mieux penser les enjeux vertigineux du siècle.

Sapiens souhaite défendre la place de l'humain dans une société bouleversée par le numérique. Son axe principal de travail est l'étude et la promotion des nouvelles formes d'écosystèmes favorables au développement économique et au bien-être social.

Sapiens fédère un large réseau d'experts issus de tous horizons, universitaires, avocats, chefs d'entreprise, entrepreneurs, hauts fonctionnaires, autour d'adhérents intéressés par le débat touchant aux grands enjeux actuels.

Plus d'informations sur <http://institutsapiens.fr>





Préface

"La Terre devient ce que deviennent les hommes".

Adage aztèque

"La terre devient ce que deviennent les hommes", c'est bien des hommes, de chaque homme et non seulement des responsables de la cité, que naît le désir de faire revivre un pays, une terre, un quartier ou un village... C'est tout l'enjeu de l'étude " Comment améliorer la santé de nos territoires".

Qui a traversé la France est frappé de la diversité de nos territoires mais aussi des similarités. **Chaque village est différent, la place principale, la physionomie des maisons, l'agencement des rues, l'architecture de l'église ou de la mairie, tout porte la marque du temps et des reconstructions successives époque après époque.** A contrario, la période récente, depuis 50 ans, a contribué à uniformiser ; partout des zones commerciales ont vidé les centres villes, partout les commerces ont été remplacés par des enseignes identiques d'une ville à l'autre, partout la singularité a laissé la place à l'uniformité.

Pourtant une singularité persiste, du nord au sud et d'est en ouest du beau pays de France, de jour comme de nuit, clignote une croix verte, elle est la partie la plus visible de l'offre de santé dans nos territoires.

Elle offre à chacun la possibilité de pousser une porte pour demander aide ou conseil, prise en charge ou orientation dans le système de soins. Car le pharmacien est le professionnel de santé de premier recours le plus accessible.

Seulement, ce bel équilibre est en train de se fissurer, au point d'être en voie de destruction programmée. Il suffit de traverser les villes et villages éloignés des métropoles, les quartiers où il devient difficile de vivre, pour constater la fermeture de commerces, du bar, puis de la poste, et lire les appels désespérés du maire dans la gazette locale *"Recherchons médecin"*. Souvent, alors, seule lueur d'espoir, la pharmacie est encore là.

L'analyse qui suit fait la preuve que des mesures partielles ne résolvent pas les problèmes, que la solution médicale trouve sa cause dans la désertification du territoire et les solutions comme les causes sont liées.

Aussi, nous allons le voir, l'effort de revitalisation touche l'ensemble du cadre de vie, le logement, l'enseignement, le travail à distance, le déplacement, et pour la santé, une nouvelle organisation et la fluidité des échanges entre les professionnels de santé.

Des solutions dans ce dernier domaine sont en train de voir le jour, la création de structures pluriprofessionnelles, l'accès à la téléconsultation, et, la possibilité pour certains professionnels de santé de premier recours, dont le pharmacien, de participer à l'orientation des patients dans le système de soins et de prendre en charge les personnes en demande de soins primaires, en relation avec le médecin référent, comme le propose le projet OSyS.

C'est tout l'objet de cette étude, inviter chacun dans son domaine de compétence, à innover, à améliorer, à vivifier, à donner du souffle à des lieux dégradés ou désertifiés et offrir, par des exemples concrets, des clés pour réinsuffler la vie.

"Rien ne meurt, seuls meurent les hommes et les papillons" disait Romain Gary. Encore faut-il laisser la vie derrière soi, c'est le pari de cette étude...



Hélène MARVILLET
Présidente honoraire
*Pharma Système Qualité**

**Pharma Système Qualité (PHSQ) est une association loi 1901, dont la vocation est d'amener les pharmacies d'officine à la double certification ISO 9001/QMS Pharma ®, ainsi que les groupements de pharmaciens à la certification ISO 9001.*

Créée en 2009 par Hélène MARVILLET et Martine COSTEDOAT, elle regroupe aujourd'hui 16 groupements de pharmaciens (Alphéga, Apsara, Ceido, Coop Apm, Giphar, Giropharm, Leader Santé, Les Pharmaciens Associés, Objectif Pharma, Optipharm, Pharmactiv, Pharma Group Santé, Pharmaréférence, Pharmodel, Plus Pharmacie, Réseau Santé et plus de 2600 pharmacies indépendantes ou groupées, sa présidente actuelle est Laëtitia HIBLE, Martine COSTEDOAT est directeur général et Nicolas FAUQUET est responsable opérationnel.



Introduction d'Olivier Babeau

Pour les Romains, « *Province* » signifiait territoire vaincu. Cette étymologie latine est malheureusement devenue une réalité économique et démographique. Fermetures des commerces de proximité, délocalisations d'usines, multiplications des déserts médicaux et exodes démographiques sont le quotidien de territoires caractérisés par des commerces barricadés et des pancartes « à louer ». Réussir notre transition numérique passera par une réconciliation des provinces et de leurs métropoles. Car nos territoires ont du talent, et présentent une triple richesse : le temps, l'espace et les racines. Ces trois valeurs montantes du monde qui vient sont présentes en abondance dans les territoires de France. Peu de pays ont, dans un climat tempéré, des campagnes aussi agréables, parsemées de villages qui ont tous une incroyable richesse d'histoire à conter. L'extraordinaire opportunité de notre modernité est qu'elle pourrait bien nous apporter les moyens de briser le cercle vicieux de séparation entre des métropoles riches et des territoires appauvris. Il faut tirer profit des ressources du numérique qui permettent aux actifs de ne plus être cantonnés aux seules métropoles ; enclencher une réelle décentralisation et déconcentration des pouvoirs qui favorisera le développement de politiques locales s'adaptant à la réalité de chaque territoire ; s'appuyer enfin sur les forces vives de nos territoires.

Résumé des propositions

- Passer d'une cible de **couverture numérique en 4G et en fibre** de 100% de la population à une cible de couverture de 100% du territoire.

- **Développer les transports autonomes** pour relier facilement les métropoles et les territoires.

- Assurer tous les services publics de guichet en ligne, en garantissant à **chaque citoyen un accès à tous les services en 5 clics**.

- Assurer tous les services publics de **transports et de livraison grâce aux nouvelles technologies**.

- Transformer les **bureaux de Poste en guichets universels multiservices**

- **Redonner toute latitude aux communes** pour fixer les taux et les assiettes des composantes de la fiscalité locale.

- **Libérer le droit d'expérimentation** sur les territoires.

- **Déployer la mission de professionnels de santé de premier recours du pharmacien** pour remédier aux déserts médicaux et participer à l'orientation et à la prise en charge des personnes en demande de soins primaires.

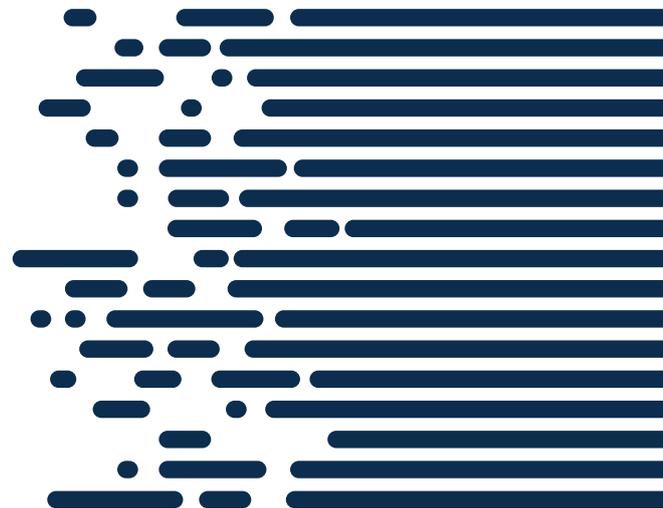
- S'appuyer sur les **ressources de l'économie circulaire** pour créer des nouveaux emplois.

- **Encourager le télétravail vert** : permettre aux actifs travaillant dans des métropoles d'habiter dans les territoires.

- **Transformer les 2028 gares désaffectées ou fermées** en espace de coworking.

- **S'appuyer sur les Fab-Lab** pour réindustrialiser les territoires.

- Créer un **bail de la mobilité**.





Partie I – Bilan de santé territorial

La résorption des déserts médicaux, est un enjeu d'égalité et de cohésion du territoire. La désertification ne touche pas uniquement les zones rurales. De nombreuses zones densément peuplées, comme certaines zones périurbaines, ont vu leur nombre de médecins et de pharmaciens diminuer drastiquement ces dernières années. La solution ne pourra être uniquement médicale. La clé réside dans l'attractivité globale de nos territoires.

La présente note s'intéresse à l'ensemble des facteurs d'attractivité d'un territoire, dans le but d'établir une liste précise des points sur lesquels l'attractivité d'un territoire médicalisé et d'un désert médical varie. Cette analyse sera le préambule nécessaire à la proposition de mesures ciblées et d'actions concrètes, pour revitaliser les territoires dépourvus de médical.

I. Les équipements de santé

Qu'est-ce qu'un désert médical en chiffres ?

Les déserts médicaux désignent des zones du territoire dans lesquelles la concentration de professionnels et d'établissements de santé est insuffisante par rapport aux besoins et à la réalité démographique du territoire, ou tout du moins inférieure à la moyenne du pays.

Le ministère de la Santé considère qu'un territoire est un désert médical quand la densité de l'ensemble des médecins pour 100 000 habitants par rapport à la population est de 30 % inférieure à la moyenne nationale. Selon cette définition et en sachant que la moyenne nationale est de 339 médecins pour 100 000 habitants, un désert médical serait considéré comme tel si la densité de l'ensemble des médecins est inférieure à environ 238 professionnels.

Pour l'INSEE le seuil de déclenchement se situe à 250 professionnels pour 100 000 habitants.

Du département de la Haute-Loire à l'Aube, une proportion non négligeable de territoires français reste médicalement sous-équipée, tant d'un point de vue humain que matériel.

Nous allons comparer ici plusieurs départements géographiquement proches pour gommer les éventuels biais liés au climat. Leurs capitales seront également prises en compte.

Première comparaison au sein d'une même région : le Bas-Rhin et l'Aube

	Bas-Rhin	Strasbourg	Aube	Troyes
Nombre d'hôpitaux	24	11	6	1
Nombre d'habitants par hôpital	46 367	25 106	51 349	60 750
Indicateur APL (Accessibilité Potentielle localisée)		6,9		4,7
Densité de médecins pour 100 000 habitants	402		242	
Nombre de généralistes pour 100 000 habitants		115,6		74,9
Densité de masseurs et kinésithérapeutes pour 100 000 habitants	153		89	
Densité d'infirmiers pour 100 000 infirmiers	1106		835	
Nombre de chirurgiens-dentistes libéraux pour 100 000 habitants	88	91	53	54,5
Nombre d'officines	273		95	

Sources : Insee, hôpital.fr, Ordre des pharmaciens, Ministère de la santé – Calculs : Institut Sapiens

- Le Bas Rhin compte 4 fois plus d'hôpitaux que l'Aube.
- Strasbourg compte 11 établissements hospitaliers, Troyes n'en compte qu'un seul.
- Le Bas-Rhin offre une accessibilité plus fluide aux offres hospitalières que l'Aube.
- La densité de médecins pour 100 000 habitants est bien au-delà de la moyenne nationale (339) dans le Bas-Rhin avec un ratio de 402 médecins, contre 242 pour l'Aube, (ratio légèrement en dessous du seuil de 250 médecins fixés par l'INSEE).
- La densité de médecins généralistes à Strasbourg est supérieure à la moyenne nationale, avec un ratio de 115,6 médecins contre 83,9 en moyenne. Troyes est en-deçà avec 74,9 médecins.
- La densité de kinésithérapeutes et de masseurs est de 153 dans le Bas-Rhin, largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 121 professionnels. L'Aube est quasiment 30% en dessous de cette moyenne avec 89 professionnels.
- L'Aube ne compte que 95 officines, soit seulement 42% de la moyenne nationale et près de trois fois moins que son voisin.

Deuxième comparaison : le Nord et le Pas-de-Calais

	Nord	Lille	Pas-de-Calais	Arras
Nombre d'hôpitaux	25	10	9	3
Nombre d'habitants par hôpital	104 209	23 274	147 265	13 573
Indicateur APL (Accessibilité Potentielle localisée)		6,2		5,1
Densité de médecins pour 100 000 habitants	354		256	
Nombre de généralistes pour 100 000 habitants		97,4		90,9
Densité de masseurs et kinésithérapeutes pour 100 000 habitants	155	/	124	/
Densité d'infirmiers pour 100 000 infirmiers	1145	/	836	/
Nombre de chirurgiens-dentistes libéraux pour 100 000 habitants	56	57,1	45	49,5
Nombre d'officines	926	/	508	/

Sources : Insee, hôpital.fr, Ordre des pharmaciens, Ministère de la santé – Calculs : Institut Sapiens

- Le département du Nord compte 2,7 fois plus d'hôpitaux que le Pas-de-Calais, (25 établissements contre 9).
- Lille compte 10 établissements hospitaliers quand Arras n'en compte que 3.
- Le Nord compte environ 43 000 personnes de moins par hôpital que le Pas-de-Calais.
- La densité de médecins pour 100 000 habitants est au-delà de la moyenne nationale (339) pour le Nord avec 402 médecins, contre 256 pour le Pas-de-Calais, un résultat qui est juste au-dessus du seuil fixé par l'INSEE.
- La densité de kinésithérapeutes et de masseurs est de 155 dans le Nord, largement au-dessus de la moyenne nationale (121). Le Pas-de-Calais est juste au-dessus de cette moyenne avec 124 professionnels.
- Concernant le nombre d'officines, les deux départements sont largement au-dessus de la moyenne nationale (226) avec 926 pharmacies pour le Nord et 508 pour le Pas-de-Calais.

Troisième comparaison : le Puy de Dôme et la Haute Loire

	Puy de Dôme	Clermont	Haute Loire	Le Puy-en-Velay
Nombre d'hôpitaux	12	4	12	2
Nombre d'habitants par hôpital	53 958	35 349	18 919	9454
Indicateur APL (Accessibilité Potentielle localisée)	/	5	/	5,2
Densité de médecins pour 100 000 habitants	241	/	216	/

	Puy de Dôme	Clermont	Haute Loire	Le Puy-en-Velay
Nombre de généralistes pour 100 000 habitants		97		79,7
Densité de masseurs et kinésithérapeutes pour 100 000 habitants	135	/	99	/
Densité d'infirmiers pour 100 000 infirmiers	1131	/	1069	/
Nombre de chirurgiens-dentistes libéraux pour 100 000 habitants	79	82,3	48	56,3
Nombre d'offices	241	/	86	/

Sources : Insee, hôpital.fr, Ordre des pharmaciens, Ministère de la santé – Calculs : Institut Sapiens

- *Le Puy de Dôme compte le même nombre d'hôpitaux que la Haute Loire. Clermont Ferrand en compte 2 fois plus que Le-Puy-en-Velay (4 contre 2).*
- *Compte tenu de leur population respective, le Puy-de-Dôme compte environ 35 000 personnes de plus par hôpital que la Haute Loire.*
- *La densité de médecins pour 100 000 habitants est bien en dessous de la moyenne nationale (339) pour le Puy-de-Dôme avec 241 médecins soit 29% de moins que la moyenne nationale, et pour la Haute Loire avec 216 médecins, soit 36% de moins que la moyenne nationale, et est donc considérée à ce titre comme un désert médical.*
- *La densité de médecins généralistes à Clermont-Ferrand est supérieure à la moyenne nationale, (97 médecins contre 83,9). Le Puy-en-Velay est en dessous avec 79,7 médecins*
- *La densité de kinésithérapeutes et de masseurs est de 135 dans le Puy-de-Dôme, au-dessus de la moyenne nationale qui est de 121 personnes. La Haute Loire est en dessous avec 99 professionnels.*
- *Concernant le nombre d'offices, la Haute Loire en décompte seulement 86, soit 62% de moins que la moyenne nationale (226 offices par département).*

Conclusion

De manière générale, la différence entre une zone médicalisée et un désert médical est claire : moins d'établissements de santé, une densité de médecins en dessous de la moyenne nationale, et un accès aux soins moins fluide. La France présente une grande hétérogénéité des territoires, avec d'un côté des départements et des villes détenant les ressources humaines et matérielles pour satisfaire les besoins de santé de leurs populations, et de l'autre des secteurs dépourvus de professionnels de santé.

Avant de proposer un axe d'action publique pour revitaliser ces déserts médicaux, nous devons d'abord expliquer les raisons qui ont fait qu'un département est préféré à un autre par ces acteurs de la santé, nous proposons pour ce faire d'utiliser la théorie des facteurs d'attractivité d'un territoire d'Amartya Sen (2009).

II. Les facteurs d'attractivité d'un territoire

L'attractivité d'un territoire est en général définie comme « *la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités ; cette attractivité est un facteur perçu qui n'implique que des personnes physiques, des individus, des ménages ou des équipes, par exemple des équipes dirigeantes d'une entreprise ou d'une administration publique.* » (Hubert Gérardin, 2010).

Les facteurs d'attractivité pour les ménages sont les suivants¹ :

- **Logement** : Capacité de se loger, vêtir, nourrir de manière accessible.
- **Emploi** : Capacité d'être employé de manière décente, stable et durable.
- **Loisirs** : Capacité de consommer des loisirs (sorties culturelles, pratiques sportives, etc.).
- **Entreprises** : Capacité d'agir de manière libre au quotidien dans ses propres choix, sans être dépendant d'une administration ou d'une logistique complexe.
- **Education** : Capacité de choisir librement une école pour ses enfants.
- **Santé** : Capacité d'avoir accès à une offre de soins complète.
- **Transport** : Capacité de se déplacer aisément sur le territoire.
- **Géographique** : Capacité de profiter du patrimoine géographique (accès à la mer, à la montagne, etc.).

L'attractivité d'un territoire repose donc sur 8 piliers selon la théorie des capacités. Pour comparer ces facteurs, nous nous sommes concentrés sur deux départements, l'un ayant un pilier santé attrayant, l'autre en étant dépourvu. Cette analyse devrait nous renseigner sur l'importance de chaque facteur sur le pilier santé et nous permettre de proposer une gamme de mesures gouvernementales ciblées sur les leviers les plus sensibles à ce niveau. De plus, nous prendrons en compte les capitaux de ces territoires pour affiner la compréhension.

Le facteur logement

Le taux de logements disponibles correspond au nombre de logements vides, en cours de vente ou de location par rapport au nombre de logements total. L'indice de pression sur le marché de l'immobilier représente le ratio de logement vide par rapport aux emménagements. Un ratio de 1 signifie qu'il y a 1 logement libre pour 1 nouvel arrivant.

	Bas-Rhin	Strasbourg	Aube	Troyes
Nombre de logements	532 541	145 466	160 196	36 294
Taux de logements disponibles	6,9%	7%	9%	10%
Indicateur de pression sur le marché immobilier	1,16	0,81	1,51	1,07

Sources : Insee, Ville-Data.com – Calculs : Institut Sapiens

- *Le taux de logements disponibles est bien plus faible dans le département du Bas-Rhin et à Strasbourg avec respectivement 6,9% et 7% contre 9% et 10% pour l'Aube et Troyes.*

On peut donc en théorie se loger plus facilement dans l'Aube que dans le Bas-Rhin, signe d'une demande plus forte en Alsace qui dispose donc d'une attractivité plus importante (expliquée en partie par les caractéristiques avancées plus haut).

- *La pression sur le marché de l'immobilier est plus élevée dans le Bas-Rhin et Strasbourg avec 1,16 et 0,81 logement disponible par arrivant, contre 1,51 et 1,07 logement disponible par arrivant dans l'Aube et Troyes.*

	Nord	Lille	Pas-de-Calais	Arras
Nombre de logements	1 194 450	126 235	673 865	22 373
Taux de logements disponibles	6%	7%	6%	8%
Indicateur de pression sur le marché immobilier	1,1	0,58	1,2	0,85

Sources : Insee, Ville-Data.com – Calculs : Institut Sapiens

- *Le taux de logements disponibles est sensiblement le même dans le Nord et le Pas-de-Calais où l'on compte 6% de logements disponibles. Lille a un taux de logements disponibles de 7% et Arras de 8%.*

- *La pression sur le marché de l'immobilier est plus élevée dans le Nord et à Lille avec 1,1 et 0,58 de logement disponible par arrivant, contre 1,2 et 0,85 de logement disponible par arrivant dans le Pas-de-Calais et Arras.*

	Puy de Dôme	Clermont	Haute Loire	Le Puy-en-Velay
Nombre de logements	362 166	84 091	136 420	11 707

	Puy de Dôme	Clermont	Haute Loire	Le Puy-en-Velay
Taux de logements disponibles	10%	9%	11%	14%
Indicateur de pression sur le marché immobilier	1,74	0,86	2,57	1,52

Sources : Insee, Ville-Data.com – Calculs : Institut Sapiens

- *Le taux de logements disponibles est plus faible dans le Puy-de-Dôme et Clermont-Ferrand avec respectivement 10% et 9% contre 11% et 14% pour la Haute Loire et Le-Puy-en-Velay. On se loge donc plus facilement en Haute-Loire que dans le Puy-de-Dôme, signe que les logements de ce dernier sont plus demandés.*

- *La pression sur le marché de l'immobilier est plus élevée dans le Puy-de-Dôme et à Clermont-Ferrand avec 1,74 et 0,86 logements disponibles par arrivant, contre 2,57 et 1,52 logement disponible par arrivant en Haute Loire et au Puy-en-Velay.*

En conclusion, nous remarquons que les zones médicalisées, jouissant d'une certaine attractivité, la tension sur le marché du logement s'avère plus vive que dans les zones désertifiées. Le constat est le même pour les logements disponibles qui s'avèrent moins nombreux dans les zones médicalisées. De ce fait, le facteur logement est à l'avantage des territoires dévitalisés. Les mesures de revitalisation des territoires pourraient donc s'appuyer sur ce pilier, qui représente un avantage comparatif par rapport aux zones médicalisées

Les facteurs entreprises et emplois

Les facteurs entreprises et emplois sont prépondérants dans l'attractivité du territoire car ils permettent de répondre à l'offre de travail, ainsi qu'aux différents besoins de consommation. Ensuite, plus le nombre d'entreprises individuelles est important, plus le territoire est dynamique et possède en son sein des entrepreneurs locaux.

	Bas-Rhin	Strasbourg	Aube	Troyes
Créations d'entreprises	7 779	2 914	1 578	397
Créations d'entreprises individuelles	5 039	2 007	1 097	272
Nombre d'entreprises dans le secteur du commerce, du transport et de l'hébergement	19 058	5 291	4 500	1 089
Taux de chômage	9,2%	12,9%	11,6%	15,5%

Source : Insee – Données 2017 – Calcul : Institut Sapiens

- *Le Bas-Rhin semble plus dynamique que l'Aube avec 7779 créations d'entreprises en 2017 contre 1578. À noter que Strasbourg concentre 37,4% des créations d'entreprises du département, contre 25,1% pour Troyes, signe que le département alsacien est plus tiré par sa capitale que son voisin aubois.*

- Les créations d'entreprises individuelles sont également plus importantes dans le Bas-Rhin que dans l'Aube avec 5039 créations contre 1097. À noter que Strasbourg concentre 39,8% des créations contre 24,8% pour Troyes.

- Concernant le côté touristique, le Bas-Rhin attire beaucoup plus de visiteurs que l'Aube, avec presque 20 000 entreprises dans le secteur du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des transports contre 4500 pour l'Aube.

- Enfin, la conjoncture concernant l'emploi est meilleure dans le Bas-Rhin que dans l'Aube avec un taux de chômage à 9,2% contre 11,6%.

Il faut souligner que la capitale alsacienne influe grandement sur le Bas-Rhin dans sa globalité, par son dynamisme économique.

	Nord	Lille	Pas-de-Calais	Arras
Créations d'entreprises	16 551	3 119	6 296	290
Créations d'entreprises individuelles	11 104	2 100	4 358	178
Nombre d'entreprises dans le secteur du commerce, du transport et de l'hébergement	37 758	5 982	18 744	776
Taux de chômage	12,5%	13%	12,3%	15,8%

Source : Insee – Données 2017 – Calcul : Institut Sapiens

- Le Nord semble bien plus dynamique que le Pas-de-Calais avec 16 551 créations d'entreprises en 2017 contre 6296. À noter que Lille concentre 18,8% des créations d'entreprises du département, contre 4,6% pour Arras.

- Le département du Nord compte 11 104 créations d'entreprises individuelles par an, bien plus que le département voisin qui n'en compte que 4358. À noter que Lille concentre 18,9% des créations départementales contre 4,1% pour Arras.

- Pour ce qui est du volet touristique, le Nord semble plus dynamique que le Pas-de-Calais, avec presque 37 758 entreprises dans le secteur du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des transports contre 18 744 pour son voisin.

- Enfin, la conjoncture concernant l'emploi est légèrement meilleure dans le Pas-de-Calais que dans le Nord avec un taux de chômage à 12,3% contre 12,5%. Toutefois, Arras se porte moins bien que Lille avec respectivement 15,8% et 13% de chômeurs

	Puy de Dôme	Clermont	Haute Loire	Le Puy-en-Velay
Créations d'entreprises	3 903	1 039	1 148	149
Créations d'entreprises individuelles	2 701	721	788	100
Nombre d'entreprises dans le secteur du commerce, du transport et de l'hébergement	10 791	2 605	4 001	546
Taux de chômage	12,1%	12%	8,1%	12,8%

Source : Insee – Données 2017 – Calcul : Institut Sapiens

- Le département du Puy-de-Dôme semble bien plus dynamique que celui de la Haute Loire avec 3 903 créations d'entreprises en 2017 contre 1 148. À noter que Clermont-Ferrand concentre 26,6% des créations d'entreprises du département, contre 12,9% pour Le-Puy-en-Velay
- Les créations d'entreprises individuelles sont également plus vives dans le Puy de Dôme qu'en Haute Loire avec 2701 créations contre 788. À noter que Clermont Ferrand concentre 26,7% de ces créations contre 12,7% pour Le-Puy-en-Velay.
- Concernant le côté touristique, le Puy de Dôme attire beaucoup plus de visiteurs que la Haute Loire, avec presque 10 791 entreprises dans le secteur du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des transports contre 4 001 pour la Haute Loire
- Enfin, la conjoncture concernant l'emploi est meilleure en Haute Loire que dans le Puy de Dôme avec un taux de chômage à 9,2% contre 11,6%.

Le facteur loisirs

Ce facteur va permettre de répondre aux besoins de divertissements d'une population. Plus il sera important, plus une population sera attirée par ce territoire pour ses activités de loisirs.

	Bas-Rhin	Strasbourg	Aube	Troyes
Nombre de cinémas	42	6	18	1
Nombre de bibliothèques	191	149	181	12
Nombre d'associations	19 000	1 351	5 000	368
dont associations sportives	2 710	157	815	50
Créations d'associations pour 100 000 habitants	8,2		8,3	

Sources : Bibliothèque Départementale, Allocine, associations.gouv, MDA – Calculs : Institut Sapiens

- Le Bas-Rhin compte 42 cinémas contre 18 pour l'Aube. Strasbourg en possède 6 alors qu'il n'y en a qu'un seul à Troyes.
- Le nombre de bibliothèques est sensiblement le même au niveau départemental avec 191 pour le Bas-Rhin et 181 pour l'Aube. Strasbourg concentre 78% de ce total contre 6,6% pour Troyes.
- Le tissu associatif est bien plus fourni dans le Bas-Rhin avec 19000 associations contre 5000 dans l'Aube
- La création d'associations compte tenu de la population est légèrement plus dynamique dans l'Aube avec 8,3 créations pour 100 000 habitants en moyenne chaque année, contre 8,2 pour le Bas-Rhin.

	Nord	Lille	Pas-de-Calais	Arras
Nombre de cinémas	58	5	21	1
Nombre de bibliothèques	196	52	54	7
Nombre d'associations	46 000	17 41	22 500	489
dont associations sportives	5 120	177	3 230	87
Créations d'associations pour 100 000 habitants	9,4		7,5	

Source : Bibliothèque Départementale, Allocine, associations.gouv, MDA – Calcul : Institut Sapiens

- Le Nord compte 58 cinémas contre 21 pour le Pas-de-Calais. Lille en possède 5 pour seulement 1 à Arras.
- Le nombre de bibliothèques dans le Nord est de 196 établissements, dont près d'un quart à Lille, contre 54 établissements dans le Pas-de-Calais dont 13% à Arras.
- Le tissu associatif est bien plus fourni dans le Nord que dans le Pas-de-Calais avec 46 000 associations contre 22 500.
- La création d'associations rapportée à la population est plus dynamique dans le Nord avec 9,4 créations pour 100 000 habitants en moyenne chaque année, contre 7,5 pour le Pas-de-Calais.

	Puy de Dôme	Clermont	Haute Loire	Le Puy-en-Velay
Nombre de cinémas	18	7	13	1
Nombre de bibliothèques	92	56	11	4
Nombre d'associations	13 500	722	5 400	111
dont associations sportives	1 975	150	930	22
Créations d'associations pour 100 000 habitants	11,4		11,5	

Source : Bibliothèque Départementale, Allocine, associations.gouv, MDA – Calcul : Institut Sapiens

- Le Puy-de-Dôme compte 18 cinémas contre 21 pour la Haute Loire. Clermont-Ferrand en possède 7 pour seulement 1 au Puy-en-Velay.
- Il y a 92 bibliothèques dans le Puy-de-Dôme, dont 60,9% à Clermont-Ferrand contre 11 établissements en Haute Loire, dont 36,4% sont situés au Puy-en-Velay.
- Le tissu associatif est bien plus fourni dans le Puy-de-Dôme qu'en Haute-Loire avec 13 500 associations contre 5 400.
- La création d'associations rapportée à la population est légèrement plus dynamique dans le Puy-de-Dôme avec 11,5 créations pour 100 000 habitants en moyenne chaque année, contre 11,4 pour Arras.

En conclusion, une zone attractive possède un plus grand nombre de cinémas et de bibliothèques qu'une zone peu attrayante. De plus, la cohésion associative entre les habitants d'un territoire médicalisé s'avère plus élevée que dans un territoire médicalement désertifié.

Le facteur éducation

	Bas-Rhin	Strasbourg	Aube	Troyes
Nombre d'élèves du 1er degré	288 305	/	30 748	/
Nombre d'enseignants du 1er degré	191	/	1 823	/
Nombre d'élèves du 1er degré par enseignant	17,8	/	16,8	/
Nombre d'élèves par collèges	489	464	426	413
Nombre d'élèves par lycée	739	698	623	576

Sources : [education.gouv](http://education.gouv.fr), [ville-data](http://ville-data.fr), [insee](http://insee.fr) – Calculs : Institut Sapiens

- Les classes du premier degré dans le Bas-Rhin sont plus fournies que dans l'Aube avec 1 élève de plus par classe.
- Les effectifs par collège sont plus fournis dans le Bas-Rhin avec 489 élèves, que dans l'Aube avec 426 élèves, soit une différence de 63 élèves par collège.
- Les effectifs par collège sont plus fournis à Strasbourg avec 464 élèves, qu'à Troyes avec 413 élèves, soit une différence de 51 élèves par collège.
- Les effectifs par lycée sont plus fournis dans le Bas-Rhin avec 739 élèves, que dans l'Aube avec 623 élèves, soit une différence de 116 élèves par lycée.
- Les effectifs par lycée sont plus fournis à Strasbourg avec 698 élèves, qu'à Troyes avec 576 élèves, soit une différence de 122 élèves par lycée.

L'éducation semble plus fluide et mieux gérée dans un désert médical que dans un territoire médicalisé.

	Nord	Lille	Pas-de-Calais	Arras
Nombre d'élèves du 1er degré	755 524	/	162 842	/
Nombre d'enseignants du 1er degré	42 194	/	9 252	/
Nombre d'élèves du 1er degré par enseignant	17,9	/	17,6	/
Nombre d'élèves par collèges	483	454	479	427
Nombre d'élèves par lycée	753	852	950	1 289

Source : [education.gouv](http://education.gouv.fr), [ville-data](http://ville-data.fr), [insee](http://insee.fr) – Calcul : Institut Sapiens

- Les classes du premier degré dans le Nord sont plus fournies que dans le Pas-de-Calais avec 0,3 élève de plus par classe.
- Les effectifs par collège sont plus fournis à Lille avec 454 élèves, qu'à Arras avec 427 élèves, soit une différence de 27 élèves par collège.

- Les effectifs par lycée sont plus fournis dans le Pas-de-Calais avec 950 élèves, que dans le département du Nord avec 753 élèves, soit une différence de 197 élèves par lycée.

- Les effectifs par lycée sont plus fournis à Arras avec 1289 élèves, qu'à Lille avec 852 élèves, soit une différence de 437 élèves par lycée.

	Puy de Dôme	Clermont	Haute Loire	Le Puy-en-Velay
Nombre d'élèves du 1er degré	177 568		21 777	
Nombre d'enseignants du 1er degré	10 073		1 331	
Nombre d'élèves du 1er degré par enseignant	17,6		16,4	
Nombre d'élèves par collèges	340	424	270	422
Nombre d'élèves par lycée	750	898	494	737

Source : education.gouv, ville-data, insee – Calcul : Institut Sapiens

- Les classes du premier degré dans le Puy-de-Dôme sont plus fournies qu'en Haute Loire avec 1,2 élève de plus par classe.

- Les effectifs par collège sont plus fournis dans le Puy-de-Dôme avec 340 élèves, qu'en Haute Loire avec 270 élèves, soit une différence de 70 élèves par collège.

- Les effectifs par lycée sont plus fournis dans le Puy-de-Dôme avec 750 élèves, qu'en Haute Loire avec 494 élèves, soit une différence de 256 élèves par lycée.

- Les effectifs par lycée sont plus fournis à Clermont-Ferrand avec 898 élèves, qu'au Puy-en-Velay avec 737 élèves, soit une différence de 161 élèves par lycée.

En conclusion, nous remarquons que les territoires attractifs connaissent des effectifs d'enseignants dans le premier degré, par collège et par lycée plus élevés que les déserts médicaux. D'ailleurs, aucun des départements étudiés étant une zone médicalisée n'est en dessous de la moyenne nationale en matière d'enseignant par élève dans le premier degré, avec 17,8 pour le Bas-Rhin, 17,9 pour le Nord et 17,6 pour le Puy-de-Dôme, contre 17,6 élèves par enseignant pour la moyenne nationale. L'éducation semble plus fluide dans les territoires dévitalisés, ce qui cristallise un avantage sur lequel s'appuyer en vue de leurs revitalisations.

Le facteur transport

	Bas-Rhin	Aube
Nombre d'autobus et d'autocars	1800	384
Nombre d'habitants par autobus et autocars	618	802
Nombre de voitures de moins de 15 ans	586 199	153 454
Nombre d'habitants pour 1 voiture	1,9	2,01

Source : developpement-durable.gouv, insee – Calcul : Institut Sapiens

- *Compte tenu de sa population, le Bas-Rhin compte un autocar pour 618 habitants, contre 802 dans l'Aube, soit une différence de 184 personnes par unité.*

- *Une voiture transporte 1,9 personne dans le Bas-Rhin contre 2,01 dans l'Aube. Compte tenu de la population, on dispose donc de plus de voitures pour se déplacer dans le Bas-Rhin.*

	Nord	Pas-de-Calais
Nombre d'autobus et d'autocars	2 682	1 842
Nombre d'habitants par autobus et autocars	971	799
Nombre de voitures de moins de 15 ans	1 265 894	698 194
Nombre d'habitants pour 1 voiture	2,05	2,11

Sources : developpement-durable.gouv.fr, insee – Calculs : Institut Sapiens

- *Compte tenu de sa population, le Pas-de-Calais compte un autocar pour 799 individus, contre 971 dans le Pas-de-Calais, soit une différence de 172 personnes par unité.*

- *Une voiture transporte 2,05 personnes dans le Nord contre 2,11 dans le Pas-de-Calais. Compte tenu de la population, on dispose donc de plus de voitures pour se déplacer dans le Nord.*

	Puy de Dôme	Haute Loire
Nombre d'autobus et d'autocars	888	767
Nombre d'habitants par autobus et autocars	729	296
Nombre de voitures de moins de 15 ans	337 633	120 456
Nombre d'habitants pour 1 voiture	1,91	1,88

Sources : developpement-durable.gouv.fr, insee – Calculs : Institut Sapiens

- *Compte tenu de sa population, la Haute Loire compte un autocar pour 296 individus, contre 729 dans le Puy-de-Dôme, soit une différence de 433 personnes par unité.*

- *Une voiture transporte 1,91 personne dans le Puy-de-Dôme contre 1,88 en Haute Loire. Compte tenu de la population, on dispose donc de plus de voitures pour se déplacer en Haute Loire.*

En conclusion, nous constatons qu'au niveau du transport et compte tenu de leurs populations, les territoires vitalisés semblent moins bien dotés que les déserts médicaux. Après l'éducation et le logement, ceci met en valeur un autre avantage des zones désertifiées sur lequel s'appuyer, en vue d'une revitalisation de ces territoires.

Points clés de la deuxième partie

- **Concernant le logement**, la pression sur le marché de l'immobilier dans les territoires vitalisés est bien plus élevée du fait de leurs attractivités. Dans les déserts médicaux, le taux de logements disponibles par rapport aux arrivants est faible. Ceci pourrait servir d'argument dans l'attractivité des zones désertifiées en mettant en avant une plus large gamme d'habitations et de prix que dans les zones attractives.
- **Concernant l'emploi et les entreprises**, le dynamisme économique et touristique est bien plus visible dans les zones médicalisées qu'ailleurs. À noter que pour ce facteur, la capitale semble jouer un rôle primordial dans la vivacité économique et touristique globale du territoire.
- **À propos des loisirs**, les zones médicalisées sont attractives de part leur nombre plus élevés de bibliothèques ou de cinémas par exemple. Il faut cependant noter que si gouffre il y a entre les départements, celui-ci est encore plus visible au niveau des capitales.
- **Concernant les associations**, il est clair que la cohésion d'une population est bien plus importante dans les territoires vitalisés, et notamment au niveau des capitales.
- **Les piliers logement, éducation et transport étudiés** sont les plus intéressants car ils présentent une plus grande attractivité dans les déserts médicaux que dans les territoires médicalisés. Ces départements rescèlent un avantage comparatif aux niveaux de l'éducation, du logement et des transports par rapport aux zones vitalisées. Les mesures publiques pourraient donc s'appuyer dans un premier temps sur ces piliers, afin de les rendre plus solides et de mettre en valeur les avantages des territoires dévitalisés.

Sur les 6 facteurs d'attractivité étudiés (logement, entreprises, emploi, éducation, loisirs, transports), 3 sont à l'avantage des zones désertifiées. Le problème est donc que ces 3 piliers ne sont pas suffisamment mis en valeur. La question est donc la suivante : comment mettre en valeur ces 3 facteurs d'attractivité dans les territoires dévitalisés ?

Pour l'éducation, attirer des professeurs réputés pour souligner la qualité de l'enseignement. Tester de nouvelles méthodes d'enseignements dans ces territoires (avec le numérique).

Pour le logement et les transports : s'appuyer sur le numérique pour les mettre en valeur. Par exemple concernant le logement : inciter la population et les entrepreneurs immobiliers à rénover les habitations de ces territoires pour en faire des logements intelligents et connectés (volet qui s'incline selon la position du soleil, capteurs de température et d'humidité, gestion du logement via son smartphone ... etc)

Pour les transports : tester et faciliter l'introduction de drones dans ces territoires pour l'aide à la livraison en créant des petites plateformes d'atterrissage dans chaque village par exemple. Il y aurait ici un double avantage, celui initial des transports compte tenu de la population, mais également un avantage géographique : Il est bien plus facile de programmer un drone dans un territoire dévitalisé où il y a moins de bâtiments, le trajet est beaucoup plus simple et la sécurité bien plus facile à garantir.

Ces mesures, mises en parallèle d'une communication efficace, permettraient de valoriser les avantages de ces territoires.

Synthèse de ces comparaisons

La résorption des déserts médicaux, ces zones dépeuplées de personnel médical, est un enjeu d'égalité et de cohésion du territoire. La désertification ne touche pas uniquement les zones rurales, de nombreuses zones densément peuplées, comme certaines banlieues, ont vu leur nombre de médecins et de pharmaciens diminuer drastiquement ces dernières années. Pour résoudre cet problème, la solution ne pourra être uniquement médicale. Il faut agir sur l'attractivité globale de nos territoires.

La présente note propose de poser le cadre du futur travail de réflexion que nous souhaitons entreprendre. L'ensemble des pistes présentées ici révèle les grands domaines qui doivent être abordés si l'on souhaite réaliser une approche efficace du problème de la désertification des territoires.

Conclusion

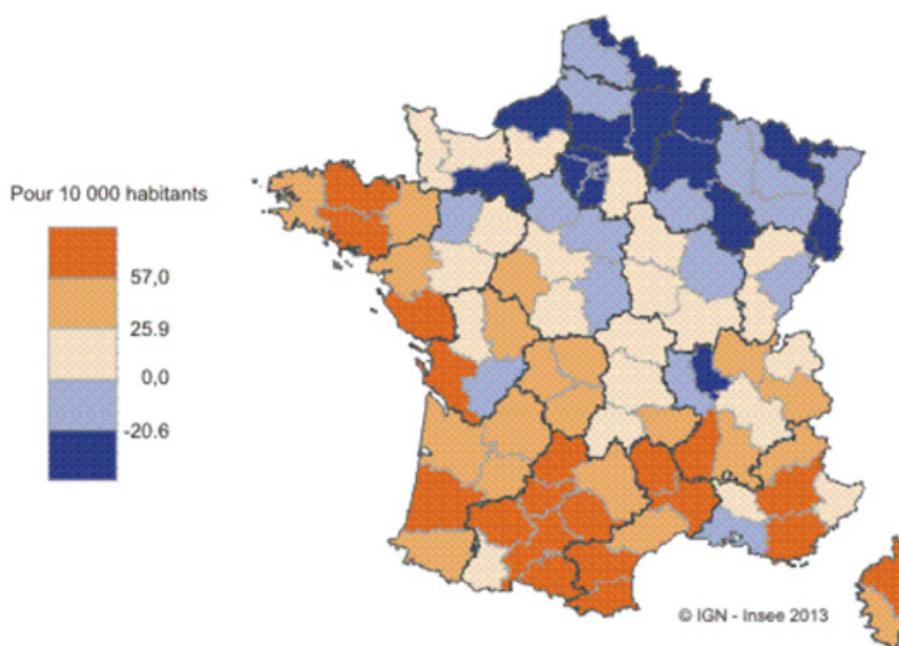
A travers cette partie, il apparaît qu'un territoire dévitalisé est principalement par manque d'équipements et de dynamisme économique. Un territoire moins desservi en transports, en écoles, en équipements culturels et en associations, aura un nombre d'entreprises plus faible, un taux de chômage plus élevé et ainsi un taux d'accès aux soins médicaux plus faible. Il existe une forte corrélation et une potentielle causalité entre la capacité d'attractivité d'un territoire et sa densité médicale. Un désert médical est toujours une zone sous attractive et dévitalisée sur le plan économique. Lutter contre les déserts médicaux passe donc forcément par la revitalisation

économique et le déploiement d'actions publiques concrètes, redonnant une forte attractivité à un territoire.

La fracture territoriale en France : état des lieux

En France, les migrations territoriales se font principalement du nord vers le sud, pour des questions de climat et de relief. En plus de cela, ce sont principalement les métropoles qui captent les mouvements migratoires : leurs zones d'activités intenses et leurs équipements en font des cibles privilégiées pour les actifs qualifiés. Les territoires se vident donc de leur population, non pas à cause des fermetures des usines, mais principalement parce que l'on assiste à une montée en compétences des citoyens (+108% de diplômés du supérieur depuis 1980) qui les pousse à migrer vers les grandes villes. Les talents sont ainsi principalement absorbés par les métropoles au détriment des territoires.

Carte 1 : Migrations résidentielles sur 5 ans :
2003-2008 Taux annuel de migration nette



Source : recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire); (Insee).

Il existe des similitudes entre les zones sous-équipées : un désert médical est à la fois un désert scolaire, un désert commercial et un désert serviciel. La revitalisation de ces zones passe donc par une approche multidimensionnelle.

L'accès facilité à un marché local est un facteur d'attractivité important pour une entreprise. Lorsqu'elle va sélectionner le territoire où elle va s'implanter, elle va évaluer le potentiel économique à proximité, mais aussi les différents réseaux de connexion (à internet, aux transports, aux autres entreprises et potentiels clients, mais aussi aux différents services publics de base). C'est une des raisons pour laquelle les grandes métropoles, offrant

ces services en quantité attirent le plus d'entreprises et génèrent le plus de créations d'emplois. Selon une étude publiée en novembre 2019 par le cabinet Arthur Loyd², « *les aires urbaines de plus de 500 000 habitants concentrent 84% des créations nettes d'emplois dans le secteur privé depuis 10 ans, car elles regroupent les secteurs qui contribuent le plus à la création d'emplois, ingénierie, informatique et conseil* ». L'étude ajoute que « *les proches banlieues enregistrent la plus forte dynamique de création d'emplois : +8% en moyenne depuis 2009 dans le secteur privé* ».

Les grandes métropoles et leur périphérie aspirent donc le potentiel économique et n'en laissent qu'une part marginale aux territoires ruraux, où les mouvements démographiques suivent le dynamisme des grandes aires économiques.

L'accès à internet est devenu une condition au développement des facteurs d'attractivité par son lien direct avec les éléments présentés ci-dessus. Grâce à Internet un citoyen peut avoir accès à un logement (93% des transactions immobilières débutent en ligne), à un médecin (grâce à des applications comme DoctoLib), aux transports (grâce aux applications de VTC, de covoiturage ou encore de Freefloating) ou encore aux loisirs, sans oublier l'emploi. Une zone blanche priverait ses habitants de nombreux nouveaux services, ce qui nuirait fortement à son attractivité.

Résorber la fracture territoriale en déployant des infrastructures numériques, tel a été le projet du gouvernement qui a lancé en avril 2013 **le plan Très Haut Débit**, dont l'objectif était de couvrir toute la population française d'ici 2022, pour un coût de 20 milliards d'euros³. Un pari ambitieux, alors que cette année-là seulement 34,6% de la population française avait accès au Très Haut Débit (qui offre un débit internet jusqu'à 200 fois plus rapide que l'ADSL).

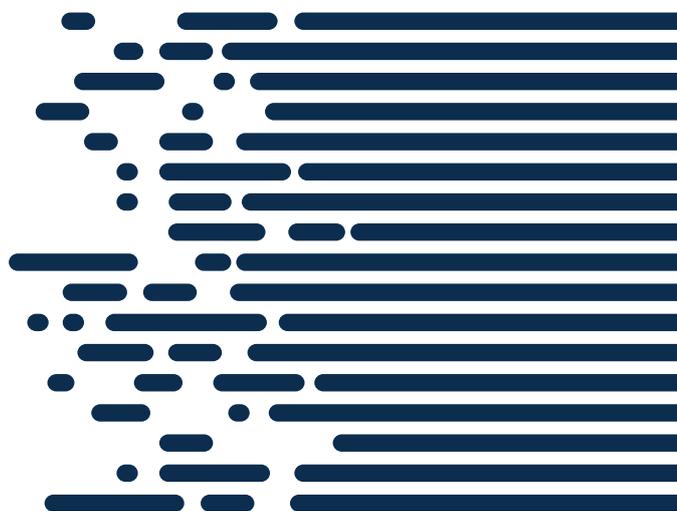
La couverture homogène d'un département permet de lisser des disparités existantes entre les territoires. Si une entreprise a la certitude d'avoir accès à la même connectivité dans une grande ville ou dans un territoire plus rural, elle pourra envisager de s'installer à la campagne. Elle aura accès, d'ici 2030 - 2040, aux mêmes services publics (accès à la santé grâce à la télémédecine, accès aux transports grâce aux navettes autonomes) tout en répondant aux exigences de son marché (relation client facilitée par ses outils numériques, livraison de biens permise grâce aux drones), lui permettant ainsi de pouvoir évoluer face à la concurrence de marché et d'offrir à ses salariés d'avoir le même confort de vie que dans une grande ville. Ajoutons également que le foncier est moins coûteux dans ces territoires que dans les grandes villes, un autre argument d'attractivité important pour les ménages et les entreprises.

2 - Source : « Troisième baromètre annuel de l'attractivité des métropoles françaises » Cabinet Arthur Loyd

3 - Source : données fournies par gouvernement sur le site dédié <https://www.gouvernement.fr/action/le-plan-france-tres-haut-debit>

En plus du volet économique, l'attractivité des territoires revêt également une importante dimension sociale. La récente crise des Gilets Jaunes a mis en exergue le rôle de la densité du tissu économique dans la cohésion d'un territoire. L'étude *"Territoires, bien-être et politiques publiques"*, publiée en janvier 2020 par le Conseil d'Analyse Economique démontre le rôle prégnant de l'équipement des communes dans la colère des habitants. Elle met en avant la corrélation existante entre l'accès aux commerces de base et la participation des citoyens concernés aux événements de contestation des "Gilets Jaunes". On y apprend que 29% des communes françaises ayant perdu leur supérette ces dernières années ont connu une manifestation de ce genre, contre 9% pour les communes n'en ayant pas connu. De manière générale, les fermeture d'un supermarché, d'un cinéma, d'un lycée, d'une librairie ou d'une pharmacie sont des éléments augmentant la probabilité de voir une manifestation des "Gilets Jaunes" se dérouler sur un territoire. La participation politique est également dépendante du tissu économique. Ainsi, plus la distance aux équipements de base augmente, plus la probabilité d'avoir connu un événement "Gilets Jaunes" augmente. Le taux d'abstention aux élections nationales augmente sensiblement au delà de 35 minutes de voiture pour accéder aux équipements.

Du dynamisme économique de nos campagnes dépend donc notre cohésion nationale. Pour redonner de la vitalité à nos territoires en améliorant leur accessibilité, leur couverture et leur attractivité, nous devons nous appuyer sur les innovations technologiques et le volontarisme des acteurs locaux.





Partie II - Propositions d'actions publiques

I) Le rôle central du progrès technique dans l'attractivité

Numérique et téléphonie mobile : l'indispensable connexion

De la même manière qu'il existe des villes connectées, il faut **faire émerger des campagnes connectées**. Il est nécessaire de développer la couverture numérique car elle constitue, au même titre que l'électricité ou le téléphone à leur époque, un élément essentiel pour le développement de la vie rurale. Une part de la population française ne peut se permettre de vivre en « *mode avion* ». Aujourd'hui, 60% du territoire national est couvert par la fibre. Nous devons rapidement converger vers un taux d'équipements à 100%, pour ne pas isoler du réseau et de la transformation numérique des pans entiers de nos territoires ruraux.

En plus de cela, plus de 10% de la population française est aujourd'hui dépourvue d'un accès supérieur internet à 3 Mb/s qui est pourtant un minimum pour un accès décent, et 300 communes restent dépourvues d'un accès 2G en termes de couverture mobile, et plus de 2200 communes d'un accès 3G, ce qui contribue de fait à accentuer la fracture numérique et les inégalités entre territoires. Selon la théorie des capacités, le numérique est un facteur d'attractivité aussi bien pour les ménages que pour les investisseurs. Le non-équipement d'une partie du territoire les exclut donc des choix de migrations des populations et des entreprises, entretenant ainsi une inégalité forte.

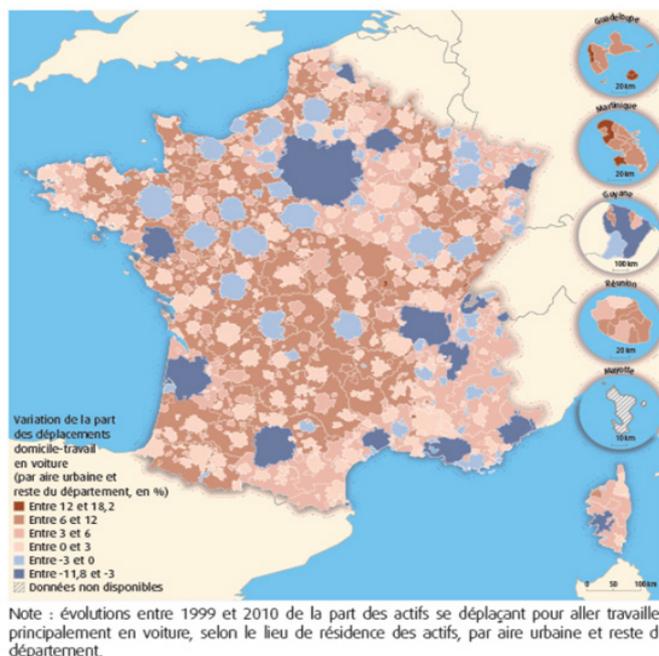
La logique qui prévaut actuellement est celle d'un taux de couverture de 100% de la population. Il faut inverser cette vision, en prônant une couverture à 100% du territoire, pour que les zones blanches soient fibrées et puissent ainsi devenir attractives pour les populations actives, indépendamment du nombre de leurs habitants.

Développer la voiture autonome

Chaque jour, 70% des actifs Français utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail, 15% se déplacent à pied et 15% prennent les transports en commun⁴. Derrière cette donnée, se cache une dichotomie entre les métropoles et les territoires. À la lecture de la carte suivante on se rend compte que depuis 1999, l'utilisation des voitures a fortement diminué au niveau des métropoles, alors qu'elle a progressé partout sur le territoire. En sachant que 64% des actifs habitent dans une ville différente de celle de leur activité, la mobilité et le développement péri urbain de transport sont une condition prépondérante à la vitalité des territoires. C'est d'ailleurs l'un des déclencheurs de la crise des gilets jaunes, ces derniers ayant fortement dénoncé l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient, ne pouvant plus utiliser leur moyen de transport personnel pour se rendre depuis leur domicile à leur travail.

Le principal problème territorial d'une politique du transport sous efficace est le manque d'infrastructures : axes routiers, rails ou axes fluviaux.

Variation de la part des déplacements domicile-travail en voiture entre 1999 et 2010



Source : Insee, RP 2010.

Le progrès technique, notamment via le développement des véhicules autonomes, est une formidable opportunité de revitalisation pour nos territoires, car il permet potentiellement de développer une offre de transports ouverte à tous, même dans les territoires les plus reculés, et fonctionnant en continue, 24h/24. Grâce au déploiement de ces transports autonomes, on pourrait ainsi répondre aux débats latents et récurrents sur la pertinence du maintien de certaines lignes de cars, de TER ou de trains de nuit, qui ne sont plus rentables pour les collectivités locales.

Sur le plan territorial, **le déploiement de véhicules intelligents sans chauffeurs et interconnectés entre eux permettrait de considérablement réduire les distances entre les métropoles et les territoires.** Ces véhicules qui se commandent en un clic sur un smartphone pourront être l'équivalent de TER personnels disponibles à n'importe quelle heure et quadrillant notre pays, sortant ainsi de l'isolement des milliers de villages français, résorbant ainsi la fracture territoriale.

Les récents débats liés à la transformation de la SNCF et aux inquiétudes liées aux suppressions des petites lignes, seraient alors en partie résolue, le véhicule autonome permettant à chaque français de pouvoir se déplacer de façon libre quel que soit son lieu d'habitation ou son lieu de travail.

Une personne habitant dans un territoire non desservi par un train, un bus ou toute autre forme de transport nécessitant une intervention humaine, aurait ainsi la possibilité de réserver un véhicule personnel autonome grâce à son smartphone, qui pourrait le conduire à l'endroit de son choix. La particularité ici serait que ce véhicule pourrait circuler à une vitesse supérieure à la norme, le véhicule étant relié à son environnement, il anticipera tous les dangers potentiels se présentant à lui. On pourra ainsi envisager d'avoir un véhicule qui circulera à plus de 160 km/h, permettant ainsi à un actif habitant à Troyes de rejoindre Paris en seulement 60 minutes lui offrant la possibilité de loger dans la Marne et de travailler à la capitale. **Les grandes métropoles pourraient ainsi perdre une partie de leurs occupants au profit des territoires périphériques, dégageant les zones denses et en repeuplant les zones oubliées.**

Parmi les conséquences de cette inversion de dynamique, on peut imaginer qu'il y ait un grand rééquilibrage du prix de l'immobilier qui connaît une forte disparité sur notre territoire (le mètre carré à Paris s'échange à 10 000€, contre un peu moins de 900€ dans le Cantal). Le véhicule autonome permet donc ainsi de réduire drastiquement les distances géographiques qui handicapent de nombreux territoires en les excluant des centres décisionnaires et exécutifs de nombreuses régions.

Actuellement, la législation ne prévoit pas d'autoriser le déploiement des véhicules autonomes de niveau 4 avant 2023 (les niveaux 5 ne sont pas encore au programme). Attendre si longtemps pour autoriser le développement et l'arrivée de cette innovation revient à favoriser les entreprises chinoises et américaines, en pointe sur le sujet et qui s'affranchissent de toutes les réglementations inhérentes.

Valoriser les déchets

L'émergence des nouvelles technologies peut et doit s'accompagner d'une transformation de certains pans de notre économie. La robotique en est l'exemple. La multiplication des innovations robotiques et du numérique permettent notamment de faire émerger de nouveaux processus, notamment en ce qui concerne l'économie circulaire. Il s'agit là d'un formidable levier permettant de créer des emplois nouveaux. En ce sens, **l'écoconception doit être encouragée de toutes les façons possibles car elle est la base de développement d'une économie circulaire**. En plus d'être rentable pour l'entreprise, l'économie circulaire a l'avantage d'être créatrice d'emplois : par exemple le traitement de 1000 tonnes de déchets électroniques nécessite 200 postes en cas de réemploi, 1 seul en cas d'incinération. Autre exemple, l'association Elise qui collecte tous types de déchets de bureau : gobelets, lampes, piles, canettes, cartouches... a généré la création de 350 emplois.

La valorisation des déchets, notamment via l'économie circulaire, peut être considérée comme un facteur d'attractivité supplémentaire pour un territoire, car elle allie à la fois projet écologique et création de nouveaux emplois, ouverts à tous types de qualifications et non délocalisables. Se saisir de cette opportunité est une façon d'attirer de nouveaux profils d'actifs sur son territoire et ainsi enclencher un nouveau cycle de revitalisation.

Encourager le télétravail

Le digital va profondément transformer et faire évoluer l'organisation du travail. Parmi ces changements citons en premier lieu le télétravail. Cette pratique apparaît en 1950 aux États-Unis dans les travaux du mathématicien Norbert Wiener. Père de la cybernétique, il expose l'histoire d'un architecte qui supervisait la construction d'un immeuble aux États-Unis tout en habitant en Europe, grâce à des moyens de transmission de données. Un don d'ubiquité professionnelle rendu possible grâce aux progrès technologiques de l'époque. La première définition officielle française du télétravail apparaît en 1993, grâce à un certain Thierry Breton qui y voit « *la conjonction de plusieurs facteurs : la récession économique, la tertiarisation de l'économie et l'aménagement du territoire* »⁵.

5 - Thierry Breton, Le télétravail en France : situation actuelle, perspectives de développement et aspects juridiques, Paris, la Documentation française, (Collection des rapports officiels), 1994

Un actif est en télétravail lorsqu'il effectue une partie de son emploi dans une structure externe à son lieu de travail habituel. Cela sous-entend qu'il peut séquencer une partie de ses tâches hebdomadaires ou mensuelles pour les réaliser en dehors de toute interaction physique avec autrui, ses collègues, clients ou hiérarchie et sans avoir recours à une technologie ou une logistique irremplaçable. La notion de télétravail sous-entend que l'actif en question a un degré de liberté important lui permettant d'effectuer des tâches de son propre chef sans avoir une hiérarchie qui soit sans cesse dans le contrôle ou la validation constante de son volume d'activité. Grâce à l'équipement en très haut débit, chaque actif pourra ainsi travailler de chez lui ou depuis un tiers lieu en disposant d'une parfaite connexion à internet et un accès total aux ressources du numérique.

Selon LBMG Worklab, institut français spécialisé dans l'accompagnement du télétravail, les entreprises s'essayant au télétravail voient le taux **d'absentéisme diminuer de 20% et réalisent jusqu'à 30% d'économie sur les charges de structure.**

Dans un rapport publié⁶ par le cabinet Kronos spécialisé en relations de travail, nous apprenons que le télétravail génère les bénéfices suivants : **une baisse de 5,5 jours par an d'arrêts maladies, une augmentation du temps de travail de 2,5%, une augmentation de la productivité de 22%, une augmentation du temps de sommeil de 45 min par journée télétravaillée, un gain de temps moyen évalué à 37 minutes par jour télétravaillé et une satisfaction globale de 96% pour les employeurs et les salariés.**

En plus de favoriser la productivité des entreprises et le bien être des salariés, le télétravail des actifs, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, est également un gage écologique. En France, la distance parcourue en moyenne pour se rendre de son domicile à son travail est de 26 kilomètres⁷. Lorsqu'un actif réalise une journée par semaine en télétravail à domicile par semaine, cela lui permet donc de réduire de 20% l'utilisation professionnelle de son véhicule personnel et ainsi d'économiser plus de 2200 kilomètres de trajets par an, ce qui **lui permet de réduire son empreinte écologique de plus de 500 kg de CO2.**

Le dernier avantage du télétravail est d'ordre territorial. Les technologies de la télécommunication permettent aux actifs de pouvoir décohabiter par rapport à leur lieu de travail et ainsi de pouvoir s'éloigner des grands pôles d'activité pour réinvestir les territoires désenclavés sans que cela ne leur soit préjudiciable sur le plan professionnel.

6 - Source : « les chiffres clés du télétravail en 2016 » http://blog.kronos.fr/les-chiffres-clefs-du-teletravail-en-2016/?utm_content=buffer97e5a&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer

7 - Source : Ministère de la transition écologique et solidaire

Les grandes entreprises sont déjà à la pointe de ces pratiques. L'entreprise Orange avait par exemple fait forte impression en avril 2018⁸, en présentant l'utilisation des robots **Awabot**⁹. Ils permettaient, grâce à la visioconférence, à chacun de ses collaborateurs de pouvoir être présent dans des réunions ou des groupes de travail sans l'être physiquement.

Le développement du télétravail était en partie bloqué en France à cause du volet législatif qui était soit trop flou soit trop contraignant. Or la dernière réforme du marché du travail favorise son développement en donnant à chaque salarié la possibilité d'y avoir accès, si la nature de sa tâche le lui permet. Il est ainsi probable qu'on assiste à une explosion du taux de recours au télétravail dans les prochaines années. Une fois qu'il sera entré dans la culture des entreprises, il permettra de **réduire considérablement les distances subjectives entre les villes**. Les actifs quitteront les métropoles pour se rendre dans les territoires ou rejoindre des villes moins peuplées pour y chercher un cadre de vie plus agréable. Il y a déjà une appétence des cadres parisiens pour rejoindre une ville comme Bordeaux¹⁰.

Dans quelques années, on pourra continuer à travailler à Paris, tout en habitant en périphérie de Bordeaux, Rennes, Lyon, Strasbourg ou Lille. Des expériences professionnelles font d'ailleurs état que de nombreux cadres s'exilent de Paris tout en continuant à y travailler. Par exemple, la zone entourant la gare d'Arras connaît une explosion de la demande, les constructions s'y multiplient fortement. Cette zone est devenue très prisée par des actifs parisiens qui peuvent soit se rendre en moins d'une heure dans la capitale tous les matins grâce au TGV, soit ne s'y rendre que 2 jours par semaine et travailler le reste du temps depuis chez eux sans avoir à se déplacer.

Nous le voyons bien ici, le télétravail est une formidable opportunité pour encourager la mobilité des actifs, c'est-à-dire leur permettre de ne plus être dans l'obligation d'habiter dans leur ville d'activité. D'un point de vue économique nous sommes donc face à une véritable opportunité permettant de désengorger les grandes villes tout en revitalisant des territoires abandonnés.

Pour profiter au maximum de cet essor, nous préconisons ici d'encourager les collectivités à développer **le concept de « télétravail vert », c'est-à-dire de concevoir des lieux dans les territoires permettant aux actifs travaillant dans des métropoles de pouvoir « couper » avec la vie citadine, en venant travailler quelques jours à la campagne, au vert, en télétravail.**

8-<https://business.lesechos.fr/directions-numeriques/digital/transformation-digitale/0301520405717-un-robot-pour-vous-replacer-au-bureau-320160.php>

9 - Robots dotés de 2 roues et d'une caméra, permettant à l'utilisateur de se déplacer dans les bureaux tout en discutant avec ses collègues sans avoir à être présent physiquement.

10 - Source : étude Cadre emploi – août 2018 : 58% des cadres parisiens veulent quitter Paris pour Bordeaux

L'idée serait donc de développer des espaces de coworking ainsi que des tiers lieux sous le format de maisons d'hôtes, équipées en outils numériques et disposant d'une excellente connexion internet pour accueillir des actifs souhaitant travailler quelques jours dans un cadre plus champêtre que celui qui prévaut à la ville. Développer de telles structures dans des villages sinistrés et désaffectés, permettrait de donner un second souffle économique à ces territoires en réoccupant des bâtiments désaffectés et en permettant la création de nombreux emplois indirects sur ces territoires, alimentés par le revenu des actifs de passage sur ces zones de « **télétravail vert** ».

Transformer les gares en espaces de coworking

Pour encourager et faciliter le télétravail des actifs, la création d'espaces de coworking est une piste à étudier, et ce dans des lieux qui soient présents sur tout le territoire et accessibles à tous les actifs. Selon cette définition, les gares semblent toutes indiquées. **Transformer une gare en espace de coworking équipée en très haut-débit est donc une piste des plus sérieuses à explorer.** Une telle expérimentation a d'ailleurs été réalisée à Paris, où la gare de Vaugirard-ceinture, fermée en 1934, a récemment été transformée en espace de coworking de 200m² qui accueille des étudiants et des entrepreneurs. Un tel projet qui a vu le jour grâce au budget participatif de la mairie de Paris.

Il y a en France actuellement 3145 gares ouvertes et 2028 gares¹¹ qui sont fermées ou désaffectées. Il y a donc sur le territoire national, 40% des gares qui sont hors-service. Certains départements, comme l'Ardèche, l'Indre, la Moselle, les Vosges, le Calvados, la Manche, l'Orne, la Creuse, la Dordogne, les Pyrénées-Atlantiques, l'Aveyron, l'Hérault, les Hautes-Pyrénées et le Vaucluse, comptent même plus de gares fermées qu'en fonction sur leur territoire. Ce sont également pour la plupart, des provinces qui sont fortement touchées par la désertification. La réanimation de ces endroits de proximité est donc primordiale pour recréer de l'activité économique et du tissu social.

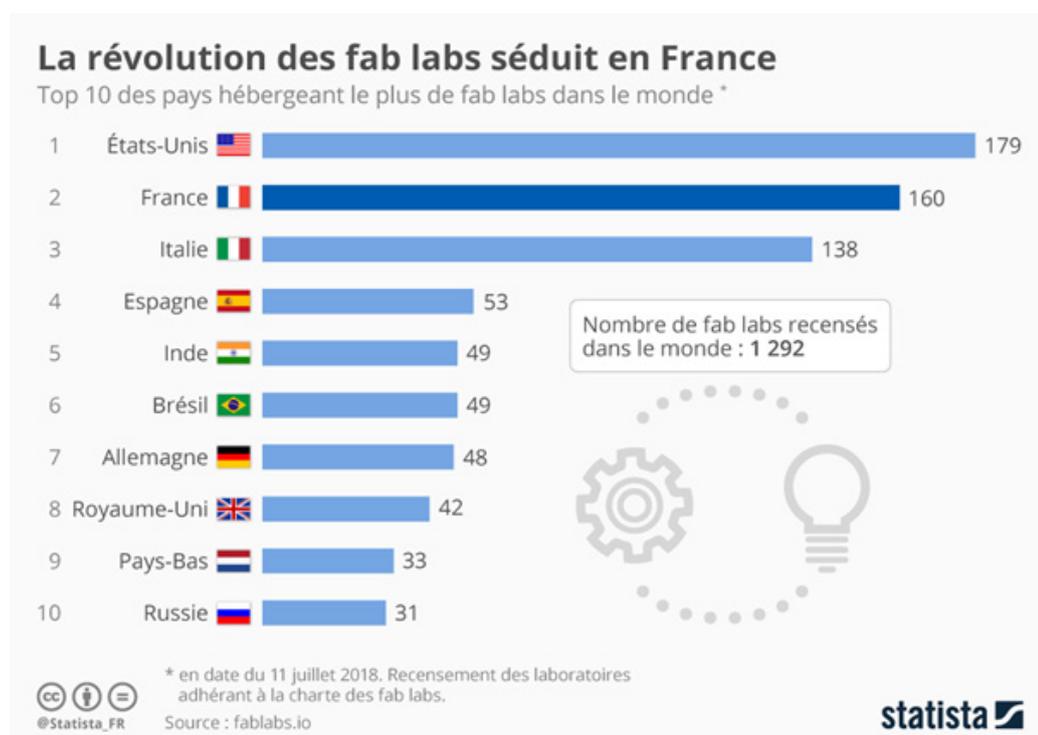
S'appuyer sur les Fab Lab pour réindustrialiser les territoires

Les progrès liés au numérique sont une formidable opportunité pour les territoires de se revitaliser. L'implantation ciblée de dispositifs de production innovants tels que les robots ou les imprimantes 3D, sous condition que le territoire soit relié à internet, rebat complètement les cartes.

Là où la production sur un territoire était auparavant conditionnée à l'implantation d'une usine nécessitant des années de construction, d'investissements et d'autorisations administratives ; une flotte d'imprimantes 3D réunies dans un Fab-Lab peut, elle, s'implanter en quelques jours. Installer

une colonie de ces nouvelles machines-outils autonomes permet de produire des biens à faible ou forte valeur ajoutée, en continu, sans coût de main-d'œuvre et surtout sans coût d'acheminement. Ainsi, il ne faut que quelques mètres carrés pour implanter un Fab-Lab permettant de produire non-stop des biens de première nécessité ou d'équipements, destinés à la consommation instantanée ou durable des habitants dudit territoire. On comprend qu'à travers cela, c'est une formidable opportunité pour de nombreux territoires de se moderniser et surtout de redynamiser leur attractivité relative et ainsi pouvoir espérer obtenir des relocalisations de production.

D'un point de vue technologique, l'opportunité de créer une production de biens personnalisés, à la demande, doit s'appuyer sur une culture créative nouvelle développée dans les Fab Labs. Ces « *ateliers de fabrication numérique* », qui sont de véritables laboratoires locaux permettant l'innovation, la collaboration et la production grâce à la mise à disposition d'outils numériques en libre accès, peuvent être un fer de lance de cette industrie 4.0. D'autant plus que **la France fait figure de leader mondial en la matière**. Une étude de Fablabs.io indique que notre pays possède 160 Fab Labs sur son territoire, soit 12 % du stock mondial qui est estimé à 1 292 unités. Une densité qui lui vaut d'occuper la deuxième place mondiale au classement des pays hébergeurs juste derrière les États-Unis (179 unités). Le reste du classement est composé de l'Italie (138 unités), de l'Espagne (53), l'Inde (49), le Brésil (49), l'Allemagne (48), le Royaume-Uni (42), les Pays-Bas (33) et la Russie (31).



Encourager le développement de ces usines « de poche » produisant des biens à la demande est une solution à la désindustrialisation et à la dévitalisation des territoires. Adopter notre formation à ces nouveaux usages technologiques tout en incitant les collectivités et les entreprises locales à investir dans leur développement devient un enjeu économique à poursuivre de manière collective.

Le temps n'est plus aux grandes usines produisant des biens standardisés à la chaîne. Le développement des nouvelles technologies comme l'imprimante 3D, permet de produire des biens dans des espaces très réduits. Une douzaine de ces imprimantes, installées dans des locaux d'à peine 80 mètres carrés, pourraient faire de nos territoires des leaders mondiaux sur l'exportation d'un produit de pointe. Si nous négocions bien le virage technologique, la vallée de l'Ardèche pourrait par exemple devenir le leader mondial de la production de prothèses, grâce à son territoire ainsi composé de plusieurs Fab-Lab. Cette place serait conquise sans que l'Etat ait à lancer un énième plan industriel.

Si le développement de Fab-Lab est primordial pour moderniser et transformer notre industrie, le potentiel en création d'emplois directs reste relativement restreint et moins porteur que d'autres formes industrielles. L'ambition à travers la revitalisation par des Fab-Lab est donc d'abord de résorber notre balance commerciale pour le développement d'une nouvelle production Made in France, et donc de recréer des emplois indirects.

Créer un bail de la mobilité

Les conditions de réussite exposées plus haut doivent également être accompagnées par le volet législatif. La création d'un bail de la mobilité tel que voulu par l'exécutif est une bonne chose. Pour être efficace, il sera certes plus précaire qu'un bail « normal » mais ne comportera pas de durée de location fixe. Pouvant aller de 1 semaine à 1 an, il sera déployé pour permettre d'augmenter le turnover au sein des logements, réduire le nombre de logements vacants et faciliter la location saisonnière ou professionnelle aux actifs. Ce genre de bail ne pourra être renouvelé plusieurs fois, pour éviter de précariser les locataires à la recherche d'une situation stable.

Pour favoriser la lisibilité d'un tel système, nous proposons la création d'une bourse du logement mobile, au niveau départemental. Cette bourse listera les logements présents sur le territoire en faisant état de la localisation et des caractéristiques de chaque logement, ainsi que la durée du bail en vigueur. L'idée est alors de **maximiser le temps de location d'un bien et donc d'optimiser l'efficacité de ce système.**

II) Les leviers à prendre en compte par le secteur public

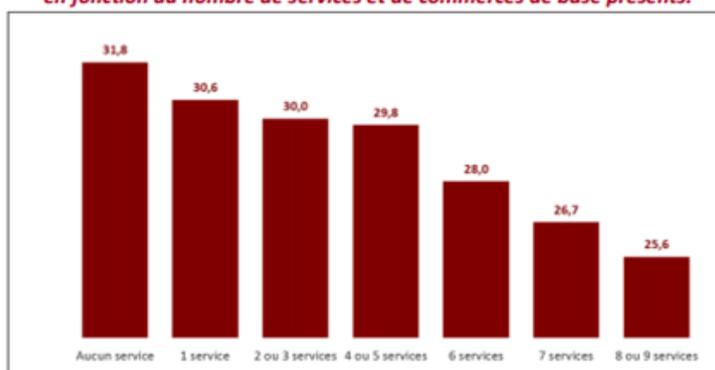
Les collectivités et administrations publiques ont le devoir d'augmenter l'attractivité de leur territoire. Qu'est-ce que ce devoir implique en pratique ? Voici les leviers en leur possession que nous leur proposons d'activer.

L'importance déterminante du nombre de services publics présents

Les citoyens dans les territoires « profonds » n'étant pas tous parfaitement mobiles, il faut **maintenir une offre concrète et pertinente de services de première nécessité**. En l'absence d'un bureau de poste par exemple, la fréquentation d'un village sera réduite et ainsi les autres commerces ne pourront prospérer. On estime ainsi qu'une pharmacie ferme tous les 2 jours sur notre territoire, et que 3 bureaux de tabac ont fermé chaque jour en 2015.

L'enjeu n'est pas seulement économique. Il est aussi politique. Une étude intitulée *"L'influence de l'isolement et de l'absence de services et commerces de proximité sur le vote FN en milieu rural"* publiée par l'IFOP en mars 2015, met en lumière la corrélation entre le nombre de services et de commerces dans une commune et le score du Front National aux Européennes de 2014. On voit sur les deux graphiques ci-dessous que plus le nombre de commerce est faible, plus le score du FN est haut.

Le score du Front National aux européennes de 2014 dans les communes de 500 à 1000 habitants en fonction du nombre de services et de commerces de base présents.



Ces résultats montrent que le sentiment d'abandon des citoyens résidant dans les territoires où ces services sont absents se matérialise par un vote pour le parti frontiste.

Le fait de réussir à conserver ces commerces et services de proximité dans la "France périphérique" permet d'atténuer cette colère et ce sentiment d'abandon, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

L'impact de la présence et de l'absence de certains services et commerces dans les communes de moins de 1.000 habitants sur le vote FN aux européennes.

Type de service ou commerce	Score du FN quand :		Ecart
	présence du service dans la commune	absence du service dans la commune	
Bureau de poste (1239*)	26,7%	30,1%	-3,4 pts
Epicerie (2997)	27,7%	30,2%	-2,5 pts
Banque, Caisse d'Épargne (950)	27,7%	30%	-2,3 pts
Restaurant, café (9784)	28,6%	30,7%	-2,1 pts
Pharmacie (1145)	28,1%	30%	-1,9 pt
Médecin, omnipraticien (1949)	28,4%	30%	-1,6 pt
Boucherie, charcuterie (1979)	28,8%	30%	-1,2 pt
Boulangerie (4708)	29,1%	30,1%	-1 pt
Relais Poste chez un commerçant (1177)	29,8%	29,9%	-0,1 pt

(*) Nombre de communes de moins de 1000 habitants où le service / le commerce est présent

Si ces services venaient à être dans l'obligation de fermer physiquement, pour des raisons de coût de fonctionnement important, ou d'une diminution accrue de leur fréquentation, leur utilisation doit tout de même être garantie et prolongée, dans une logique d'équité du service public. Et cette continuité peut être assurée par le numérique qui représente une formidable opportunité pour ces services de continuer à exister.

Les agences publiques (CAF, pôle emploi, Sécurité Sociale, etc...) se numérisent de plus en plus et proposent de plus en plus de leurs services en ligne, et cette pratique est suivie par les usagers. Selon la Cour des Comptes, **la fréquentation des guichets publics a diminué de plus de 20% depuis 2013**, démontrant un changement d'habitude et de pratique en cours. Face à la diminution du nombre d'agences en présentiel sur le territoire, nous proposons l'action suivante :

- **Assurer tous les services de guichets en ligne**, grâce à la fois à l'opérateur France Connect et à une architecture technique voisine du X-Road estonien. Concrètement, cela signifie que chaque citoyen sera doté d'un numéro unique et personnel d'identification numérique qui lui permettra de pouvoir se connecter à tous ses comptes et accès en ligne, pouvant ainsi gérer ses demandes d'allocation, s'acquitter de ses impôts, ou effectuer n'importe quelle démarche administrative en restant à son domicile et donc en ne pâtissant pas d'une carence en agence publique sur son territoire. Grâce au numérique, la promesse républicaine voulant qu'un citoyen installé à Paris et un autre habitant dans la vallée de la Bruche en Alsace aient accès au même service public, de même qualité et dans des délais équivalents, sera assurée. L'idée est que **chaque service doit être accessible à tous citoyens en moins de 5 clics**, une promesse républicaine basée sur le modèle voulant que chaque chef-lieu doit être accessible en une journée à cheval ce qui était la boussole du découpage des départements en juillet 1789.

- **Assurer tous les services publics de transports et de livraison grâce aux nouvelles technologies.** Un citoyen habitant un territoire reculé, non desservi par des services publics de transport ou de livraison (SNCF ou la Poste) peut voir cette situation changer profondément grâce aux drones et aux voitures autonomes. Ces technologies permettent de couvrir de nouveaux territoires sans avoir besoin des investissements publics lourds et coûteux, et peuvent donc être déployés très rapidement et facilement. **Les drones peuvent, par exemple, être un service de livraison efficace,** couvrant tout notre territoire facilement, faisant fi des contraintes géographiques et des variations du relief.

À titre d'exemple, citons le gouvernement Indonésien qui vient d'autoriser leur circulation ainsi que le survol de nombreuses communes et villes, pour pouvoir couvrir et desservir tous les pans mêmes reculés du pays et ainsi rapprocher symboliquement les métropoles des territoires. Pour ce qui concerne la voiture autonome, nous y voyons une formidable opportunité de pouvoir créer un TER particulier, invocable à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, grâce à son smartphone. Là encore elle s'avère être une formidable alternative à la construction de nouvelles voies ferrées, pouvant donc couvrir tout le territoire sans nécessité de lourds investissements publics.

- **Inclure tous les citoyens dans cette nouvelle stratégie numérique.** Vouloir numériser tous les services publics est une idée séduisante sur le papier, à la condition qu'elle n'exclue personne. Or la France compte près de 19% de sa population qui souffre d'illectronisme, un mal paradoxal dans une start-up nation, qui s'exprime par de fortes difficultés à utiliser les outils numériques. Selon un sondage CSA daté de mars 2018, ce sont 34% des Français qui auraient déjà renoncé à effectuer des démarches en ligne pour cause de difficulté avec l'outil numérique. Pour résorber cette fracture numérique d'un nouveau genre, nous proposons de généraliser des initiatives locales comme celle de l'**association « boîte aux lettres » dans l'Orme, qui fait circuler un bus transportant des formateurs** apprenant à ceux qui en ont besoin à se servir d'un ordinateur, à remplir une déclaration en ligne, à regarder une vidéo en replay ou réaliser toute démarche administrative dématérialisée. L'Etat pourrait prendre à charge cette initiative en chargeant par exemple les personnels postaux, les facteurs de cette mission d'intérêt général.

- **Transformer les bureaux de Poste en guichets universels multiservices.** Selon l'association 60 Millions de consommateurs, il y avait 14 000 « vrais » bureaux en Poste en France en 2005. Aujourd'hui il y en a moins de 9000. La loi oblige la Poste à maintenir 17 000 points de contacts sur le territoire, sans en préciser la nature. Si l'entreprise postale a opéré une formidable mutation de ses services en misant notamment sur le digital, nous ne pouvons pas oublier les territoires les plus fragiles. Ainsi, nous proposons de transformer les points postaux existants et

désaffectés en véritables guichets physiques universels, qui auront pour but de réhumaniser certains territoires. En proposant une offre multiservices (banque, relais colis, dépôt de boulangerie, formations ponctuelles, aide au numérique, etc...), ces guichets représenteront une véritable présence physique et matérielle de l'Etat dans certains territoires reculés de la République.

Donner aux élus tous les leviers fiscaux

Depuis 13 ans, l'imposition locale a augmenté de 30%, ce qui a diminué grandement le pouvoir d'achat des ménages et a rogné les marges des entreprises. On peut trouver les racines de cette augmentation dans l'explosion de la masse salariale. En effet, le nombre de fonctionnaires territoriaux a augmenté de 1 million en 15 ans, soit une augmentation moyenne de 2,2%/an qu'il a bien fallu financer par l'impôt, les dotations restant stables dans le temps.

Les collectivités locales font trop souvent le choix d'augmenter leurs effectifs pour remédier à l'augmentation du chômage sur leurs territoires, faisant ainsi augmenter le poids fiscal local (C3S, CVAE, TH, TFBH), réduisant les capacités d'attractivité de leur territoire.

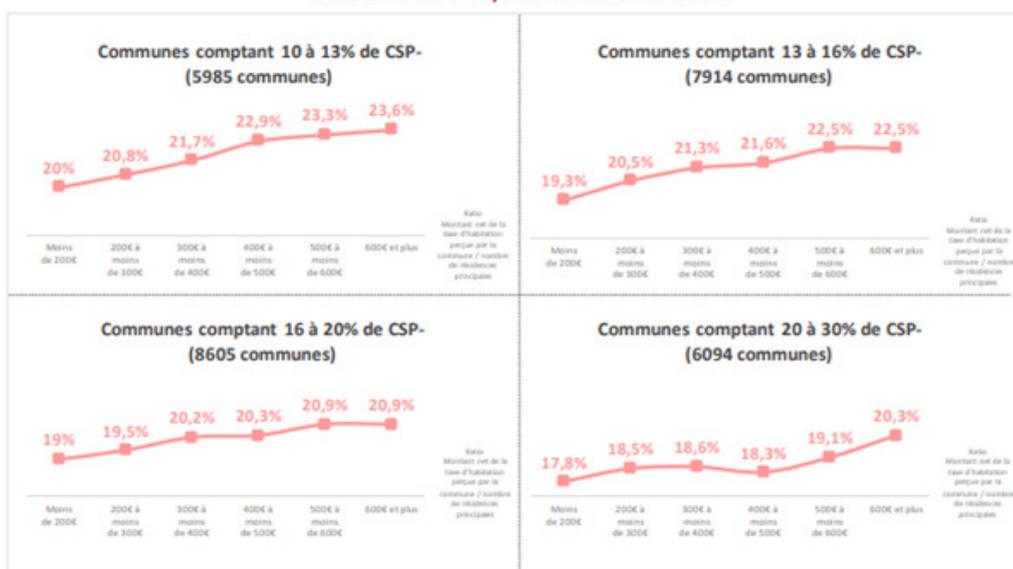
Il existe de grandes différences de fiscalité entre les territoires. Par exemple, la taxe foncière varie de 0,6 mois de loyer de référence pour une ville comme Paris, à 2,9 mois pour une ville comme Caen¹². Impossible de ne pas penser qu'in fine, cette différence joue un rôle sur la décision d'un agent de s'implanter ou non sur un territoire. Idem pour une entreprise.

Il existe d'ailleurs un fort rejet de la part des citoyens français pour la taxe d'habitation. Une enquête de l'IFOP réalisée en novembre 2017¹³ démontre une très forte corrélation entre le montant acquitté de taxe d'habitation et le vote pour le Président de la République. L'IFOP identifie ainsi un « *sur-vote* » pour le candidat ayant proposé une suppression de cet impôt local. « *Quelle que soit le profil sociologique de la commune, Emmanuel Macron a obtenu (...) en moyenne entre 2,5 et 3,6 points de plus dans les communes où (...) le montant de la taxe d'habitation était le plus élevé, par rapport aux communes où il était le plus faible, note l'IFOP. Tout se passe donc comme si les habitants de [ces] communes avaient été plus sensibles (...) à la promesse du candidat.* ». Ce résultat est ainsi à mettre en lumière avec le « ras-le-bol » fiscal exprimé par une partie de la société française, à travers la crise des gilets jaunes, démontrant que n'importe quelle proposition de suppression de taxe est extrêmement populaire.

12 - Source : DGFIP - Calculs : Institut Sapiens

13 - https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/997-1-document_file.pdf

A profil sociologique de communes similaires, le vote en faveur d'Emmanuel Macron augmente avec le montant moyen de la taxe d'habitation



La solution que nous proposons à l'institut Sapiens est celle d'un pacte girondin fiscal, dans le sens où nous préconisons que chaque collectivité ait le choix des outils fiscaux sur son territoire. Chaque APUL aurait ainsi le libre choix de fixer le taux et l'assiette de tout l'éventail des composantes de ses armes fiscales, obligeant ainsi chaque collectivité à la plus grande prudence dans la gestion de leurs deniers, pour ne pas trop augmenter le poids de la fiscalité et voir les citoyens quitter leur territoire. Les communes ont perdu leur levier d'attractivité fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation, nous proposons donc de leur redonner toute latitude sur les taux et les assiettes fiscales locales, pour que chaque territoire puisse développer son propre projet d'attractivité basé sur une fiscalité compétitive.

Laisser les territoires effectuer les expérimentations de leurs choix

Depuis la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, les expérimentations territoriales sont rendues possibles par les articles 37-1 et 72 al. 4. Les collectivités locales ont ainsi, depuis, les possibilités de réaliser des expérimentations sur leur territoire. Pour cela, elles doivent préciser :

- *l'objet de l'expérimentation,*
- *sa durée (cinq années maximum),*
- *les caractéristiques des collectivités susceptibles d'expérimenter,*
- *les dispositions auxquelles elle pourra être dérogée.*

L'article 37-1 « permet au Parlement d'autoriser, dans la perspective de leur éventuelle généralisation, des expérimentations dérogeant, pour un objet et

une durée limitée, au principe d'égalité devant la loi ; toutefois, le législateur doit en définir de façon suffisamment précise l'objet et les conditions et ne pas méconnaître les autres exigences de valeur constitutionnelle ».

L'article 72-4 dispose quant à lui « sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limitée, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ».

Il existe 2 types d'expérimentations : celles relevant du transfert et celles relevant de la dérogation. Les premières, cadrées par l'article 37-1, sont des nouvelles missions confiées à des collectivités. Les secondes, cadrées par l'article 72-4, relèvent du pouvoir normatif intervenant dans le champ de la loi ou du règlement. La première est ainsi une mesure de décentralisation, quand la seconde relève de l'innovation territoriale. C'est sur ce volet innovation que nous proposons de bâtir une nouvelle expérimentation locale, en permettant aux élus locaux de pouvoir développer de nouveaux projets innovants et inédits, pour renforcer leur attractivité au niveau national et être à la pointe des projets innovants territoriaux.

Libérer le droit d'expérimentation est un enjeu primordial pour nos territoires. Jugé trop difficile à développer et à mettre en place, sa complexité est le symptôme du centralisme trop important de l'Etat français et du jacobinisme latent dans notre société.

III) Le rôle du secteur de la santé

Regrouper des professionnels pour répondre aux besoins de santé

La création des MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles) a été, dès 2007, un mode de réponse au problème de la désertification médicale, rencontré par les communes. Elles réunissent des professionnels de santé de soins primaires (de premier recours, et éventuellement de second recours, c'est-à-dire des soins ne pouvant être pris en charge que par des spécialistes) d'une même zone géographique autour d'un exercice coordonné et libéral.

L'équipe pluriprofessionnelle exerçant en MSP est appelée ESP (équipe de soins primaires). Peuvent y prendre part, des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes ou auxiliaires médicaux) avec trois objectifs :

- *Assurer des activités de soins primaires sans hébergement, soins de premier recours (Article L1411-11 du Code de la Santé Publique), soins de second recours (Article L1411-12 du Code de la Santé Publique)*
- *Participer à des actions de santé publique (actions de prévention et éducation pour la santé, éducation thérapeutique du patients – articles L6112-1 et L6112-2 du Code de la Santé Publique)*

Les MSP diffèrent des cabinets de groupe car l'exercice des professionnels de santé d'une MSP est coordonné et pluriprofessionnel. Ils partagent des informations et animent ensemble des actions coordonnées de santé (éducation thérapeutique, actions de prévention...).

Les MSP regroupent en moyenne une vingtaine de professionnels (5 médecins, 9 paramédicaux, 1 chirurgien-dentiste, 2 pharmaciens)

En 2017, le nombre total de MSP pour l'ensemble du territoire était de 1 244¹⁴. Compte tenu du seuil fixé par l'INSEE de 250 médecins pour 100 000 habitants, on conçoit que le nombre des MSP est nettement insuffisant et le restera au-delà de 2022 avec l'objectif de 2000 MSP fixé par le gouvernement. La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) s'organise à une échelle plus territoriale, car elle peut se constituer entre des équipes de soins primaires et/ou des maisons de santé, et/ou des établissements de santé, et/ou des établissements médico-sociaux, et/ou des réseaux...

Leur création par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a l'objectif d'améliorer l'efficacité du parcours de soins et la prise en charge du patient, et pour ce faire :

- *Réaliser des actions de prévention*
- *Garantir l'accès à un médecin traitant pour tous les habitants de leur territoire*
- *Favoriser le maintien à domicile*
- *Satisfaire aux urgences de ville tous les jours, a minima de 8h00 à 20h00 (Accord Conventionnel)*

Le projet de création de CPTS par des professionnels de santé nécessite un diagnostic territorial qui identifie les besoins du territoire (besoins sanitaires, sociaux et socio-médicaux), puis est soumis à l'approbation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) dont elle dépend, enfin donne lieu à un contrat tripartite entre CPTS, ARS et Assurance Maladie.

Objectif numérique : Fin 2018, le nombre de projets de CPTS était évalué à 200, et le nombre de CPTS en fonctionnement était de 80. Le gouvernement a l'objectif très ambitieux d'atteindre 1000 CPTS sur le territoire, d'ici 2022, chacune pouvant desservir 20 000 à 100 000 hab.

Le rôle du pharmacien dans la cohésion territoriale : le projet OSyS

Le maillage territorial des pharmacies fait du pharmacien le premier acteur et interlocuteur local en termes de santé. Leur fort taux de présence sur l'ensemble du territoire les rend primordiaux dans une stratégie nationale de revitalisation des territoires.

Chaque jour, ce sont plus de 4 millions de personnes qui entrent dans une pharmacie, qui est devenue un véritable hub social. **60% des Français déclarent que voir leur pharmacien constitue la 1ère étape de leur parcours de soins¹⁵**. Ils demandent ainsi un conseil médical à leur pharmacien en premier recours avant de consulter leur médecin lorsqu'ils sont malades. **94% des patients déclarent¹⁶ avoir une totale confiance dans leur pharmacien lorsque celui-ci leur prodigue des conseils complémentaires sur des traitements**. Un résultat qui tient principalement du contact et de la proximité qu'entretiennent les officines avec les habitants d'un territoire.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 a introduit dans son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financements inédits, contribuant à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé. Ces dispositifs permettent de répondre favorablement et rapidement aux attentes de la population française en termes de santé et de suivi personnalisé. Les conditions sont ainsi réunies pour que l'officine devienne un espace de santé et de prévention au sens large, en mesure de garantir l'accès aux soins en tout point du territoire.

L'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social fait ainsi partie intégrante des nouvelles missions obligatoires des pharmaciens d'officine. Faut de cadre, ces missions ne peuvent être déployées à hauteur de leur potentiel. Certains projets d'expérimentations locales¹⁷ comme le projet OSyS¹⁸, permettent de donner aux officines les moyens de cette nouvelle mission.

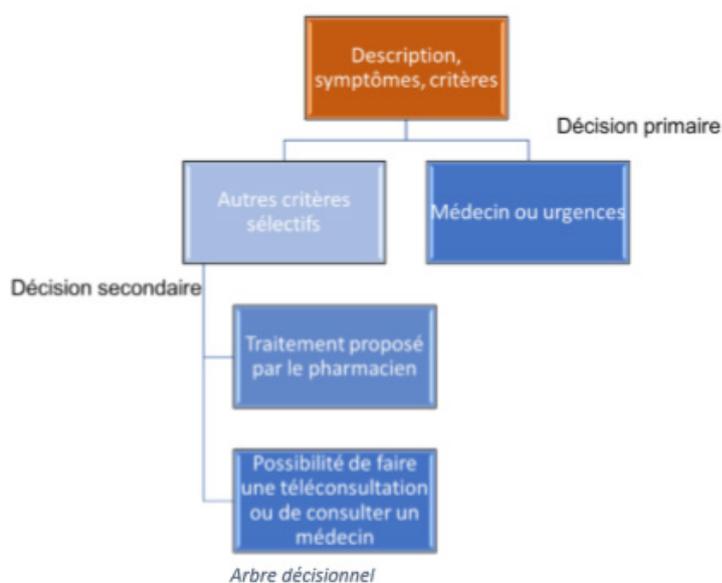
15 - Enquête Odoxa réalisée les 7 et 8 février 2018 <http://www.odoxa.fr/sondage/pharmacienprescripteur-francais-disent-oui/>

16 - Enquête Opinionway réalisée du 20 janvier au 16 février 2017 https://www.pharmagoraplus.com/_media/Articles/Avenir-Pharmacie-2017-VDEF.pdf

17 - Le lancement d'un projet pilote OSyS est en cours d'examen au sein de l'ARS Bretagne.

18 - Projet imaginé et proposé par Pharma Système Qualité (Association Loi 1901) a pour objectif la diffusion des Bonnes pratiques d'organisation et de service aux patients auprès des pharmacies d'officines engagées. Elle se veut un levier efficace pour consolider et améliorer les pratiques actuelles de la pharmacie, et anticiper dans les meilleures conditions les évolutions de fond du métier dans les années à venir. L'association propose et anime, avec l'ensemble des parties prenantes engagées, la mise en œuvre d'une démarche de double certification basée sur le référentiel ISO 9001, norme de référence mondiale pour le management de la qualité, et sur le référentiel QMS Pharma de bonnes pratiques officinales, d'origine suisse, accrédité par ISAS, norme internationale de service. <http://www.pharmasystemqualite.com>

Basé sur un arbre décisionnel, il ambitionne de donner les moyens au pharmacien d'officine dans un cadre normalisé et sécurisé, de conseiller un patient en premier recours et de l'orienter soit vers un traitement particulier, soit vers un médecin généraliste, soit vers un service d'urgence. Une solution permettant à la fois de réduire le problème de l'accès aux soins dans les déserts médicaux, mais aussi de pouvoir rationaliser les parcours de soin et désengorger les urgences.



Pour accompagner ces nouvelles missions, la loi de 2009 permet aux pharmaciens d'officine de disposer d'un espace réservé à des échanges confidentiels visant à prodiguer des conseils personnalisés aux patients en matière de prévention et d'éducation à la santé.

En pratique, le projet OSyS s'appuie sur l'expérience helvétique du netCare¹⁹ en encadrant cette pratique par un protocole précis suivant un algorithme spécifique à chaque situation. Ces protocoles doivent s'acquérir par le biais d'une formation précise, doivent se limiter à certains symptômes et s'exercer dans les espaces confidentiels. La fiche d'orientation²⁰ ainsi remplie sera archivée pendant 10 ans pour garantir la traçabilité de l'orientation proposée par le pharmacien. Lesdites fiches seront ensuite dématérialisées et pourront être incluses dans le DMP (dossier médical personnalisé) pour permettre un meilleur suivi du patient, et aider le pharmacien à aiguiller et orienter un patient très rapidement vers un généraliste ou un spécialiste sous forme présenteielle ou en téléconsultation.

19 - <http://www.netCare-pharmacie.ch>

20 - Le modèle type doit contenir : le résultat du questionnaire exprimé en points selon l'algorithme concerné, l'identification du cas, les traitements conseillés, les conseils et les limites de la médication.

Par ailleurs, l'avenant 15 à la Convention Nationale Pharmaceutique signée le 6 décembre 2018 par les syndicats pharmaceutiques et l'Assurance Maladie, précise les modalités de mise en œuvre de la téléconsultation en officine, en particulier l'obligation de disposer d'un espace permettant de préserver la confidentialité des échanges, ainsi que des équipements nécessaires à la vidéotransmission et à un éventuel examen clinique par le médecin téléconsultant. Ce dispositif, comme l'indique le schéma ci-dessus, représente un chaînon essentiel du projet OSyS.

Ce point relève encore de la théorie, car même s'il est mis en place depuis l'automne 2018 et que de nombreux acteurs se sont engouffrés sur ce marché, la plupart des pharmaciens n'ont pour le moment pas les moyens de pouvoir eux aussi en profiter. Aussi aberrant que cela puisse paraître, les pharmaciens d'officine ne peuvent pas accéder au DMP, non pas pour des raisons éthiques ou réglementaires mais pour une simple raison économique : les éditeurs de logiciels dont ils dépendent ne leur proposent pas les fonctionnalités nécessaires, jugeant sans doute que cela n'est pas prioritaire ou simplement pas assez rentable. Or le nonaccès du pharmacien au DMP l'empêche de jouer son rôle de professionnel de santé de premier recours. Pour y remédier, il faudrait à la fois que les éditeurs adaptent leurs solutions en conséquence et pourquoi pas développer une intelligence artificielle pour faire du DMP une véritable aide à la décision numérique.

Un tel dispositif présente de nombreux bénéfices à mettre en avant :

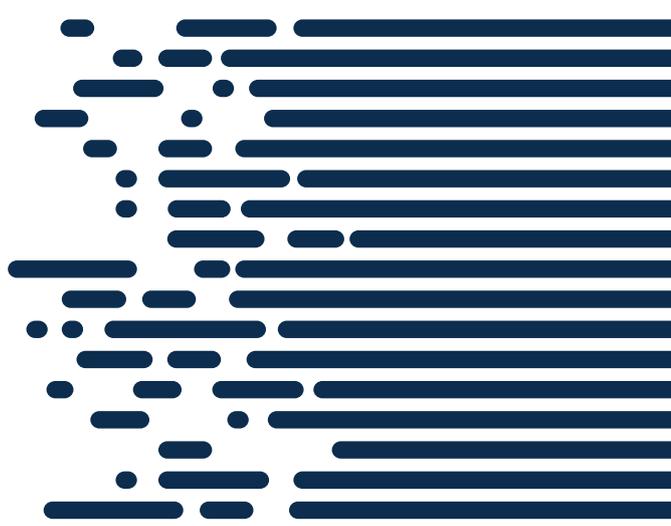
Pour les patients : avoir un accès facilité et sécurisé à la prise en charge de premier recours, obtenir une proximité des officines, un gain de temps, une professionnalisation du suivi et une réponse rapide et pertinente à leurs attentes.

Pour les professionnels de santé : disposer d'une amélioration de la coopération interprofessionnelle, avoir un accompagnement plus efficient et une sécurisation des pratiques du pharmacien dans une des missions obligatoires instaurée par la loi HPST, développer une amélioration de la pertinence des soins.

Pour notre système de santé : donner une réponse rapide à une désertification médicale dans les zones sous denses, rurales ou urbaines, favoriser un désengorgement des accueils d'urgence, développer une solution encadrée et standardisée de prévention et dépistage, accessible sur l'ensemble du territoire et surtout opérer une réduction des coûts de santé publique en limitant les consultations aux cas non résolus par la prise en charge pharmaceutique après évaluation des symptômes.

Pour financer ce dispositif, nous préconisons une rémunération à l'acte d'orientation réalisé par les pharmaciens peut être mise en place. Elle est quantifiable en fonction du nombre de fiches d'orientation établies ou selon un mode forfaitaire à définir.

Une phase d'expérimentation s'adressant à un nombre défini de pharmacies volontaires peut être lancée après dépôt d'un dossier auprès d'une ou deux ARS intéressées. Cette phase doit permettre de définir les algorithmes décisionnels et les questionnaires associés à un panel de symptômes, et poser ainsi les fondamentaux du projet.





Annexes - boîte à outils de projets à développer en fonction de ses propres enjeux

La revitalisation d'un territoire, qui se définit comme la rencontre d'une zone géographique, d'une culture et d'un pouvoir, se fera au travers de la mobilisation des ressources et des compétences de ces trois acteurs. Pour donner des idées aux élus locaux, nous leur proposons de piocher parmi les idées suivantes, résultats de projets d'expérimentations locales à succès.

L'utilisation du bois dans le Land Autrichien du Vorarlberg

Il y a 30 ans ce comté était l'un des plus pauvres d'Autriche, se caractérisant par son climat difficile et sa ruralité. Cette région s'est appuyée sur sa ressource principale : le bois. Disposant déjà d'une industrie forestière (certes peu développée), elle a, dès les années 80, attiré des architectes et des designers pour rénover ses habitations de façon écologique avec sa matière première. Les résultats sont les suivants : une industrie forestière revigorée, un savoir-faire mondialement reconnu, un tourisme en forte augmentation, et un mode de vie et de travail en accord avec la nature.

Un tel exemple, symbole d'une réussite territoriale basée sur le principe de spécialisation sur la base de l'avantage absolu cher à Adam Smith et celui de l'avantage relatif de David Ricardo, pourrait être importé en France, dans des zones forestières. La forêt du Massif Central pourrait par exemple être un territoire pilote, sa géographie, son relief et sa forte dévitalisation pourraient être des conditions permettant son éligibilité. L'idée est donc d'orienter les territoires en fonction de leurs caractéristiques et de leurs ressources naturelles pour qu'ils se spécialisent là où ils ont un avantage comparatif et deviennent des références nationales voir Européennes.

Le plan de repeuplement du saumon en Haute-Loire

Dans le département de la Haute-Loire, il a notamment été prévu de « réinjecter » des saumons, pour recréer de l'activité. Cela se passe à Riorges, au bord du Renaison. Dans le cadre du plan « Loire Grandeur nature », l'idée est d'implanter 10 000 œufs de saumon dans une région qui a vu cette espèce disparaître il y a de nombreuses années. Ce plan, imaginé en 1994, prévoit la création de la plus grande entreprise de salmoniculture d'Europe. À travers ce projet, il y avait l'idée d'améliorer la qualité de l'eau, des infrastructures locales, et du parc aquatique et piscicole. Faire de ce département le premier producteur français de saumon, pourrait engendrer de nombreux emplois indirects sur ce territoire (le projet prévoit notamment de créer un musée, un parc d'attractions et de nombreuses animations autour du saumon).

Ce projet prévoit ainsi d'inclure les acteurs suivants, à des degrés d'implication différents :

- *Les riverains, conscients et fiers de la présence du saumon sur leur territoire, s'approprient cette valeur identitaire et participeront plus facilement aux actions collectives de préservation et de valorisation de ce patrimoine.*
- *Les acteurs économiques (restaurateurs, hôteliers, agriculteurs...) vont participer à la promotion et à la valorisation touristique du territoire*
- *Les pêcheurs devront s'entendre, sous contrôle de l'Etat, sur les conditions de réouverture. Ils seront ainsi à nouveau partie prenante dans les décisions de gestion. Ils devront également, avec les collectivités, travailler sur le suivi et le contrôle de la pratique et des atteintes au milieu.*
- *Les gestionnaires (fédérations, collectivités, ...) seront en conséquence davantage impliqués sur l'amélioration de l'habitat. Ils pourront alors valoriser l'ensemble des efforts consentis et contribuer à la poursuite de ces actions via les différents programmes (SAGE, CTMA)*

- *L'Etat et ses services, en qualité de pilote du plan, en plus de l'obligation de résultat (assurer la pérennité d'une espèce patrimoniale), répondront à une demande sociétale et du terrain. Il devra s'assurer de la cohérence des actions et des moyens de la réussite.*
- *Les ONG de conservation, impliquée depuis 25 ans sur ce bassin, pourront relayer cette action innovante, mobiliser leur réseau autour de la notion de services écologiques, au bénéfice du corps social, rendus par les écosystèmes en très bon état écologique.*

Faire de son territoire un exemple d'inclusivité et de solidarité grâce à la technologie : l'exemple d'Utopia Maker à Marseille

Impulsé en 2013 par Philippe Parmentier à Bogota (Colombie), le projet de Fab-Lab Solidaire d'Utopia Maker qui vise à utiliser les ressources de l'imprimante 3D pour créer des prothèses visant à « réparer » des enfants amputés. En utilisant du plastique recyclé et des modèles d'impression en open source, il a réussi à obtenir un faible coût marginal pour ses prothèses, favorisant ainsi leur démocratisation, tout en proposant un produit personnalisé¹⁶. L'association Utopia Maker possède aujourd'hui 105 antennes à travers le monde (3 en Amérique du Nord, 72 en Amérique du Sud, 2 en Afrique, 1 en Asie et 27 en Europe – dont 24 en France). Basée sur le concept de « cosmolocal » élaborée par Michel Bauwens qui définit que « tout ce qui est léger est global (partage de la connaissance technique, scientifique) et tout ce qui est lourd est local (production dans les micro-fabriques) cette expérimentation mêlant écologie et inclusion est une formidable opportunité pour un territoire d'allier expérimentation originale, création d'emplois, projet d'innovation sociale et d'inclusion.

L'aide à la mobilité des jeunes : le financement du permis de conduire à Carpentras¹⁷

L'accès au permis de conduire est une condition sine qua none pour les jeunes habitants dans les territoires d'accéder à l'emploi. Avec un coût moyen de 1800€, le permis de conduire est parfois très compliqué à décrocher pour de nombreux jeunes. Pour régler cette situation, la municipalité de Carpentras s'est engagée à financer le permis de conduire des jeunes, en échange d'un engagement citoyen de 70 heures (35h réalisées sur 2 semaines) au sein du

16 - Les modèles « industriels » et standardisés se vendent entre 20 000 et 200 000€. Source : Usbek & Rika, article de Chrystelle Bazin.

17 - Source : https://www.bfmbtv.com/economie/cette-mairie-finance-le-permis-de-conduire-contre-des-heures-de-travail-1608850.html#utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1547125255

service municipal. Cette formule concerne les jeunes de 16 à 25 ans, dont le quotient familial de revenus est inférieur à 1200€ et pouvant justifier de la nécessité de l'obtention du permis dans le cadre d'un projet professionnel. Un tel dispositif permet de lutter contre l'assignation à résidence de nombreux jeunes n'ayant pas les moyens de s'offrir le fameux papier rose, sésame de la mobilité en région.

Le numérique pour enrayer le déclin démographique: l'exemple de la ZAN à Arvieux¹⁸

Située à 30 minutes de Rodez, la ville d'Arvieu (Aveyron), qui comptait 787 habitants en 2014, a réussi à attirer 30 nouvelles familles, pour arriver à 822 habitants, soit une augmentation de 4% en 4 ans et ce grâce à la création d'une ZAN (zone d'activité numérique). Véritable projet phare de la ville, la ZAN est un incubateur d'entreprises, un espace de coworking où 70 actifs sont en télétravail, et un fab-lab. La réussite de ce projet, qui a enrayer le déclin démographique de la ville, a été facilité par le volontarisme de l'équipe municipale, par la couverture en THD, et grâce à des financements publics divers (Etat, Europe, collectivités locales). Un tel projet exemplaire repose ainsi sur 2 aspirations très répandues chez les actifs : la volonté de travailler dans le numérique et la volonté d'habiter à la campagne, loin du tumulte des grandes villes. Pour un coût total de 960 000 €, le projet de la ZAN a donc permis d'enrayer la dynamique de dévitalisation d'un territoire.

L'attractivité par les entreprises : l'exemple de «Invest in Reims »

Invest in Reims est chargée de mobiliser toutes les forces du territoire champenois pour agir en faveur de l'attractivité du territoire. L'idée est de faire venir les entreprises en nombre afin de recréer de l'emploi autour de la ville et ainsi favoriser l'écosystème local.

La réussite d'Invest in Reims est notamment due à son réseau territorial, c'est-à-dire, les relations avec tous les acteurs du territoire qui sont nécessaires à l'implantation d'une entreprise. C'est ce réseau d'acteurs qui lui permet de pouvoir mobiliser rapidement une compétence ou une aide pouvant

répondre à la commande spécifique d'une entreprise souhaitant s'installer sur place. IIR dispose également d'un réseau de plus de 100 experts qui permet de répondre à toutes les questions concernant l'installation d'une entreprise sur place.

Ainsi, grâce à son réseau intérieur, Invest in Reims s'oblige à répondre en 24 heures à toute demande. Cette agence de développement économique permet de faire converger et de coordonner les différents acteurs d'un territoire vers un même objectif, qui est l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'emplois.

Pour Reims et son département leur avantage comparatif est donc le réseau intérieur d'Invest in Reims, qui les rend flexible et rapide. D'ailleurs, son réseau d'ambassadeur, gage de fiabilité, lui permet de réaliser 70% des implantations. **Ainsi, pour revitaliser un territoire, il est, dans un premier temps, primordial d'établir un réseau territorial d'entreprises, d'élus locaux et d'associations dans le but de pouvoir réagir de manière rapide et efficace à chaque demande extérieure.**

Il faut différencier deux objectifs dans la revitalisation des territoires :

1) Attirer la population : Cela se fait plus particulièrement grâce à l'emploi.

2) Fidéliser la population : Cela se produit lorsque l'ensemble du territoire est attractif (santé, éducation, loisirs, transport ... etc).

De ce fait, l'emploi semble être le facteur sur lequel s'appuyer pour rendre un territoire attrayant. Nous pouvons imaginer par la suite que l'établissement de nouveaux habitants grâce à l'emploi, fera revivre les autres facteurs d'attractivité d'un territoire par les besoins en santé, en éducation, en loisirs ... etc., de ces nouveaux arrivants. L'accent devrait être plus particulièrement mis sur l'emploi, dans un objectif de revitalisation.

Pour qu'une entreprise ait envie de s'installer (et donc attirer de nouveaux habitants), un prérequis primordial pour un territoire est la possibilité de recrutement. En effet, si une population n'est pas formée, cela baisse l'attractivité du territoire pour les potentielles nouvelles entreprises.

Pour se faire, Invest in Reims a réussi à implanter 251 écoles sur son territoire, et notamment le campus Sciences Po spécialisé dans l'Amérique du Nord, ce qui a constitué un formidable effet de signal. De ce fait, par offre d'emplois, Reims présente en moyenne 9 candidats, quand Lille par exemple, n'en propose que 7.

Les 6 principes qui font la réussite d'Invest in Reims :

- *La confiance entre les différentes parties du territoire*
- *La transparence, et donc la non mise en concurrence des territoires*
- *La gratuité*
- *La subsidiarité, c'est-à-dire que chaque territoire présente au mieux ses caractéristiques*
- *La réciprocité*
- *La responsabilité des partenaires*

Repeupler son territoire grâce à une stratégie basée sur le foncier : l'exemple du foncier cédé à Parlan (Cantal)¹⁹

Le petit village de Parlan, situé dans le Cantal a voulu lui aussi enrayer la chute du nombre de ses habitants, en développant une politique de cession gratuite de ses terrains pour attirer de nouveaux habitants. Le résultat est sans appel, la population a quasiment doublée en 10 ans (280 habitants en 2008, 480 aujourd'hui).

Pour sauver l'école municipale menacée de fermeture par manque d'élèves, la Mairie a acquis du foncier dans le but de le mettre à disposition de jeunes couples qui souhaitent s'installer ici, et ce de manière gratuite. En contrepartie, ils doivent s'engager à y résider pendant 10 ans. Selon le Maire, Michel Teyssedou « il s'agit d'une dette vertueuse, car la hausse des dotations générées grâce à ces nouveaux habitants couvrent la dette contractée pour l'achat de ses terrains ».

En plus de rajeunir la population, cette politique volontariste a permis d'attirer des chefs d'entreprises et des artisans qui ont développé leur activité dans ce village, lui redonnant ainsi un véritable second souffle, presque inespéré en 2008.

19 - Source : <https://amp.lefigaro.fr/conjoncture/2019/03/21/20002-20190321ARTFIG00004-eviter-la-mort-de-la-commune-un-village-du-cantal-cede-ses-terrains-pour-se-repeupler.php>

L'expérimentation territoriale sur l'intelligence artificielle dans les Hauts-de-France

85% des métiers qui verront le jour d'ici à 2030 n'existent pas encore aujourd'hui. Le Medef Lille Métropole et Opcalia ont décidé de lancer une expérimentation régionale, afin de mieux appréhender la transformation des compétences induite par l'intelligence artificielle et d'aider les entreprises et les actifs du territoire à faire face à ces évolutions inéluctables. La cérémonie de lancement de l'accord-cadre Engagement de développement pour le développement de l'emploi et des compétences - EDEC²⁰ Intelligence artificielle, a eu lieu le mardi 29 janvier 2019, au siège du Medef Lille Métropole, sur le Campus d'Entreprises et cités à Marcq-en-Baroeul.

Le but était d'anticiper et d'accompagner la transformation des compétences induites par l'émergence de l'intelligence artificielle sur le territoire des Hauts-de-France. Cette expérimentation fait actuellement l'objet d'un financement à hauteur de 1 017 631 € dont 507 331€ sont directement financés par l'État.

Ce projet s'appuie sur 4 volets d'actions :

- *Une étude prospective afin de faire un état des lieux des Hauts-de-France sur le champ de l'IA et définir les besoins en compétences des entreprises et des salariés d'ici juin 2019*
- *La construction en partenariat avec les universités et écoles d'une certification ou blocs de compétences en réponse aux besoins de formation et d'évolution des compétences identifiées - une formation pilote devrait être lancée auprès d'une centaine de salariés d'ici 2020.*
- *L'accompagnement des acteurs (une quinzaine d'entreprises, sensibilisation des collégiens et lycéens, événements régionaux et nationaux...) - second semestre 2019*
- *Un volet capitalisation avec la création d'un observatoire régional sur l'IA*

L'approche régionale doit permettre de décloisonner les approches industrielles et de services afin de créer une dynamique répondant aux enjeux de transformation.

Une telle expérimentation envoie un signal fort aux actifs actuels et en devenir : venir habiter dans les Hauts-de-France c'est s'assurer d'avoir des pouvoirs publics locaux qui anticipent les effets de la révolution numérique sur l'emploi, ce qui permet ainsi de protéger lesdits actifs en les formant à des métiers émergents ou protégés, par l'acquisition de nouvelles compétences.

L'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD)

Le célèbre projet d'expérimentation « *Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée* », proposé par ATD Quart-Monde rejoint par Emmaüs France, la FNARS, le Pacte civique, le Secours catholique, fait aujourd'hui l'objet d'une proposition de loi. L'objectif est « *d'adapter les emplois aux personnes autant que les personnes aux emplois, tout en solvabilisant les besoins des populations* ».

Le modèle d'expérimentation envisage de proposer à toute personne un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI), rémunéré au Smic horaire, adapté à ses compétences et à temps choisi ; sur un modèle contracyclique et local. L'emploi est considéré ici comme un « *produit de première nécessité sociale* » à l'instar du gîte et du couvert. Le public-cible de l'expérimentation est les catégories administratives existantes (demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi, bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi) sans toutefois exclure, a priori, d'autres bénéficiaires potentiels de la mesure qui relèveraient de « *la privation durable d'emploi* ».

La mesure proposée se présente comme un projet local d'éradication du chômage de longue durée alors que, dans sa forme actuelle, l'insertion par l'économique s'inscrit dans une démarche de « *parcours vers l'emploi* ». Au travers de ce projet, il s'agit de proposer un emploi durable à tous les chômeurs de longue durée présents sur le territoire d'expérimentation. Le choix du CDI constitue un élément essentiel du projet. Il vise à éviter ce qui est souvent pointé comme une faiblesse structurelle des dispositifs d'insertion par l'économique, à savoir une logique de sas reposant sur des contrats à durée déterminée d'une durée de 24 mois avec le risque, malheureusement trop souvent avéré, de laisser une partie des salariés sans solution réelle à l'échéance du contrat aidé.

Ce projet tend à articuler les compétences identifiées chez les demandeurs d'emploi du territoire d'expérimentation avec des besoins non satisfaits localement correspondant à des travaux dont la solvabilité n'est pas assurée ou encore incertaine sur le marché. Après avoir répertorié les souhaits, le savoir-faire et les capacités de travail des chômeurs de longue durée, le comité de pilotage doit identifier, avec l'aide des habitants, toutes les activités utiles non réalisées sur le territoire. Une entreprise ou des entreprises à but d'emploi, dont le projet de loi propose qu'elles relèvent du secteur de l'ESS, devront être créées et/ou mobilisées depuis des structures existantes. Elles auront pour objet de développer ces activités utiles à partir de l'emploi des chômeurs de longue durée.

Concrètement, il s'agit de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail. On calcule le coût hypothétique de la privation d'emploi en imaginant que tous les chômeurs de longue durée désirant travailler sont en emploi. Dans cette hypothèse extrême, on recalcule chaque ligne des budgets des collectivités et de l'État. Les économies réalisées et les bénéfices engrangés représentent « le coût de la privation d'emploi ».

La loi prévoit que pendant les cinq années de l'expérimentation, la contribution au développement de l'emploi versée aux entreprises est financée par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, qui recueille l'ensemble des fonds consacrés au financement des entreprises conventionnées et à la mise en œuvre de l'expérimentation. À l'échelle des dix territoires expérimentaux, il s'agit de calculer avec les financeurs publics concernés les économies réalisées par l'embauche de ces personnes dans les EBE et d'affecter, tout ou partie de celles-ci à la « contribution au développement de l'emploi », via le Fonds d'expérimentation. Il s'agit du transfert d'un budget existant et pérenne sans coût supplémentaire pour la collectivité.

Les 10 territoires engagés dans l'expérimentation depuis novembre 2016, jusqu'en 2021 sont les suivants :



Image : Carte des territoires habilités et volontaires (au 15 septembre 2018)

L'expérimentation TZCLD a aujourd'hui franchi la barre des 600 salariés embauchés par les entreprises à but d'emploi (EBE) et au 30 juin 2018, après 18 mois d'expérimentation, l'ensemble des dix territoires ont permis à 936 des 1711 personnes privées durablement d'emploi identifiées (54 %) de sortir de la privation d'emploi. Enfin, deux territoires expérimentaux, Pipriac et Mauléon, vont très certainement atteindre l'exhaustivité de flux à la fin de l'année.

Au cours de l'année 2017, la contribution au développement de l'emploi était d'un montant moyen de 18 930 €. Elle a été financée à la fois par l'Etat et par les dix Conseils départementaux concernés par le projet. Les premiers calculs, prudents et avec un abattement de 15 %, soulignent qu'au cours de l'année 2017, l'embauche d'une personne privée durablement d'emploi occasionnait un gain de plus de 18 000 € pour les finances publiques, rendant quasiment nul le coût résiduel pour l'économie de notre pays.

L'expérimentation éducation : l'exemple normand du « Lycée du futur »

Le Ministère de l'Education Nationale a choisi la Normandie comme région pilote pour expérimenter cette innovation dans le domaine de la formation. La région co-portera des projets et des réformes de formation avec le ministère de l'Education Nationale et les services du Rectorat, sur une académie réorganisée. Le projet se caractérise par les objets suivants :

- *Développement d'équipements numériques innovants, basés sur la réalité virtuelle, réalité augmentée, simulation de conduite d'engins, BYOD...*
- *Mise en place d'une classe du Futur où 12 projets sont testés autour de Learning Lab', mobiliers innovants, usages numériques collaboratifs et de classe inversée.*
- *Création d'un internat pour la réussite prévoyant des expérimentations incluant des mobiliers innovants et du numérique pour une approche différente des espaces au bénéfice du bien-être et de la réussite des internes.*
- *Création d'un espace Esprit Campus composé de projets portant sur le co-working, les espaces modulables, le développement durable, les temps sociaux et scolaires.*

Au total, ce sont plus de 93 lycées publics et privés normands qui ont répondu favorablement à l'appel à projets 2017 du Lycée du Futur. Le financement est à hauteur de 554 millions d'euros prévus dans le PPI voté en février dernier sur la période 2017-2021, 60 millions d'euros injectés dans le plan « lycées 100% numériques ».

Le développement de nouveaux pans économiques: l'exemple du cannabis dans la Creuse

Lorsque le président de la République a lancé comme défi aux élus de la Creuse d'innover pour redynamiser leur département, ceux-ci l'ont pris au pied de la lettre et ont proposé un projet efficace et innovant pour notre territoire : celui de la culture du cannabis. Alors que le débat sur l'utilisation du cannabis semble évoluer vers une acceptation de l'opinion publique pour des fins thérapeutiques, on sent de plus en plus une transformation du discours politique, qui pourrait amener vers une potentielle légalisation médicale.

Pour un territoire comme la Creuse, considéré comme un des départements les plus pauvres de France, « l'expérimentation d'une filière thérapeutique du cannabis pourrait concerner 300 000 personnes et pourrait créer 500 à 1000 emplois dans le département » selon Éric Corrêa, président du Grand Guéret. Une aubaine, qui attend maintenant un feu vert de la part du législateur pour tenter une aventure qui a fait ses preuves à l'étranger (la culture du cannabis thérapeutique a créé 18 000 emplois dans l'Etat du Colorado).

Expérimentations relatives à la prise en charge par télé-médecine (2014-2018)

L'objectif est ici de déployer des organisations de télé-médecine au bénéfice de patients pris en charge en ville ou en structures médico-sociales et de proposer des modes de financement préfigurateurs pour les actes réalisés.

Pour ce projet, 9 régions-pilotes ont été choisies : l'Alsace, la Basse-Normandie, la Bourgogne, le Centre, la Haute-Normandie, le Languedoc-Roussillon, la Martinique, les Pays-de-la-Loire et la Picardie. Pour le ministère des affaires sociales et de la santé, l'enjeu de ces expérimentations est de développer la télé-médecine hors des murs de l'hôpital, alors que la majorité des projets sont intégralement mis en œuvre dans des établissements de santé.

Une première évaluation a été réalisée, au travers un premier rapport rédigé en septembre 2016 par la HAS. Le démarrage des expérimentations n'étant pas effectif à cette date, la HAS n'a pas été en mesure d'en réaliser l'évaluation.

Ainsi, en 3 ans, du 1er janvier 2014 au 31 Décembre 2016, l'expérimentation de télé-médecine n'a pas été concrètement mise en œuvre. En analysant les annexes du rapport, on se rend en fait compte, qu'aucune des 9 régions n'a de projets fonctionnels pour la prise en charge des plaies chroniques et/ou complexes dans le cadre de l'expérimentation.

Un deuxième rapport (rédigé en 2017)

Des professionnels mobilisés pour la réussite de la télémédecine : les actes facturés auprès des différents régimes de l'assurance maladie sont au nombre de 578 télé-consultations et télé-expertises, comme détaillé dans le tableau ci-dessous. On observe quand même une augmentation des actes de télémédecine en 2017.

	Téléconsultations	Téléexpertises	TLC + TLE
Jan-17	2	0	2
Fev-17	17	0	17
Mar-17	7	1	8
Avr-17	33	0	33
Mai-17	50	18	68
Jui-17	60	61	121
Jul-17	74	53	127
Aoû-17	62	35	97
Sep-17	95	31	126
Oct-17	116	22	138
Total	362	196	578

(Source : CNAMTS. Les chiffres pour septembre 2017 ne concernent que le régime général).

Expérimentation pour l'inclusion numérique dans la Manche

Dans le but d'améliorer l'inclusion numérique sur le territoire, le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique, Mounir Mahjoudi, avait annoncé en décembre 2017, le déploiement d'une expérimentation d'une durée de 6 mois. Cette expérimentation s'est déroulée sur le territoire de l'arrondissement de Coutances, en Normandie, de septembre 2018 à février 2019.

L'objectif de cette expérimentation consiste à donner un accès privilégié au numérique aux populations les plus isolées. Pour ce faire la préfecture de la Manche a engagé une réflexion rassemblant plusieurs organismes sociaux (Pôle Emploi, CPAM) et acteurs locaux (Familles Rurales, Missions Locales, Maisons de Services au Public ...). Cette harmonisation des tissus locaux permettra au dispositif de gagner en efficacité en accédant rapidement aux populations éloignées de l'informatique. Le dispositif sera constitué d'ateliers d'initiation de proximité.

Le rôle du pharmacien dans la dynamique locale : l'exemple de Saclas (Essonne)

En France, 2 pharmacies ferment tous les 3 jours. La disparition d'une officine entraîne parfois une tragédie économique et sociale locale souvent irrémédiable. Pour éviter de perdre son officine à la suite du départ en retraite du pharmacien, la municipalité de Saclas dans l'Essonne a investi 127 932€²¹ (le conseil général a fait de même) pour accompagner à sa reprise. L'objectif derrière cet investissement est de sauver les commerces situés aux alentours en leur garantissant un maintien d'une clientèle attirée par l'offre de soins de l'officine. Cet investissement s'avère payant pour la municipalité, grâce à cette opération elle récupère 150 000 € par an en loyer et en taxes. Une manière de sauvegarder l'écosystème économique local à coût constant.

Liste des personnes auditionnées

- Isabelle Adenot, *Ancienne Présidente de l'ordre des pharmaciens.*
- Philippe Adnot, *Sénateur de l'Aube.*
- Héliéo Costa Elias, *Responsable investissements et infrastructures numériques à la Caisse des dépôts.*
- Chantal Jourdan, *Préfète honoraire*
- Geneviève Ferone, *Vice-présidente de la Fondation Nicolas Hulot, fondatrice dirigeante du cabinet Casabee.*
- Jean-Yves HEYER, *Directeur général d'Invest in Reims.*
- Hélène Marvillet, *Présidente honoraire de PHSQ*

Etude réalisée avec le concours d'Aromates

- Jacques Marceau, *Président - fondateur*
- Pascale Saumon, *Directrice conseil*
- Stéphanie Lefebvre, *Consultante*

